Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières de Bretagne

Janvier 2014 N° 166 5 €

AVEC CE NUMÉRO

# Crise agroalimentaire : chronique d'une catastrophe annoncée

## DOSSIER 8 PAGES

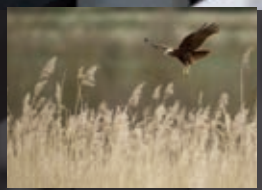

10
LE SHÉRIF DES MARAIS

20
DES MONTS D'ARRÉE
À LA RADE DE BREST

4
PRÉVENTION DES INONDATIONS,
LA POLITIQUE DU PLOMBIER

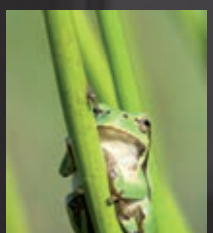

19
C'EST LA FÊTE À LA GRENOUILLE !

Dour ha Stêrioù Breizh
Eau & Rivières de Bretagne

**Devenez annonceur et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !**

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr
Rubrique publications

**Contactez nous**
**02 98 01 05 45**
**revue@eau-et-rivieres.asso.fr**

HUMIFERE

**HUMIFERE**

Fabrication artisanale d'outils pour le jardin biologique. Biobèches, boue maraîchère, etc.

**www.humifere.fr**
**02 96 54 72 59**
**Humifere 2 Guerlédan**
**22810 Plouvénez-Moedec**

OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
A L'ÉCO-IMPRESSION

cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |

BIO Breizh
100% BIO

naturellement de saison !

dans votre magasin bio

Association des Producteurs de Fruits et Légumes Biologiques de Bretagne
T 02 98 63 19 03 - F 02 98 63 17 93
www.biobreizh.org - apflbb@wanadoo.fr

PhotoRadututa/ 123RFBanque d'images

## Sommaire

**Page 3**
Éditorial

**Pages 4-5**
Prévention des inondations, la politique du plombier

**Page 6**
Natura 2000 : ça marche aussi pour l'eau !

**Page 7**
Foncier agricole : un levier pour reconquérir la qualité des eaux

**Page 8**
Autobiographie d'un jardin

**Page 9**
Contes et patrimoine

**Page 10**
Le shérif des marais

**Pages 11-18**
Dossier : Crise agroalimentaire : chronique d'une catastrophe annoncée

**Page 19**
C'est la fête à la grenouille

**Page 20**
AAPPMA de l'Elorn, des Monts d'Arrée à la Rade de Brest

**Page 21**
Le coin des associations

**Pages 22-25**
Brèves

**Page 26**
A lire

**Page 27**
Écho des marais

**Illustrations**
Nono, Pétillon

**Gratuit avec ce numéro**

*Retrouvez cette rubrique sur*
www.eau-et-rivieres.asso.fr

# 2020...

*Six ans déjà que la Bretagne, à la suite d'une nouvelle et profonde crise agroalimentaire, a fait le pari gagnant de son avenir. Qu'elle s'est résolument engagée dans la transition écologique, plaçant celle-ci au cœur de ses politiques d'urbanisme, industrielle, agricole, économique, maritime et touristique.*

*Les effets du dérèglement climatique se confirment mais la Bretagne y résiste plutôt mieux qu'ailleurs grâce aux mesures de restauration du bocage et au développement volontariste d'une réduction des gaspillages énergétiques.*

*Le coup de frein donné à l'artificialisation des terres permet le maintien et la transmission des exploitations agricoles de dimension humaine plutôt que l'agrandissement au profit d'élevages industriels et de leurs nécessaires surfaces d'épandage. De nombreuses exploitations associent agriculture et élevage (dire que les promoteurs du productivisme criaient au retour à l'âge de pierre !), favorisant le recyclage de matières organiques sur place, le stockage du carbone sous forme d'humus dans les sols, leur couverture maximale, le maintien de prairies enrichies en légumineuses (plutôt que d'être dépendant du soja qui affame les pays « du sud »). D'importantes économies en eau, carburants, engrais chimiques et pesticides sont réalisées et de nombreux jeunes, solidement formés, et ayant développé des solidarités paysannes fortes se sont installés. Leur accompagnement à l'installation et des prix rémunérateurs et incitatifs y sont pour beaucoup.*

*Le choix de la diversification agricole et agro-alimentaire place la région en tête des productions à haute valeur ajoutée et labellisées la mettant ainsi à l'abri des fluctuations du marché de gros volumes. Les circuits courts se sont étendus et l'ensemble des acteurs y trouve son compte, des producteurs aux consommateurs dont la majorité a aujourd'hui accès à une restauration collective de haute qualité, gustative comme sanitaire.*

*La taxe kilométrique « poids lourds » incomprise en 2013 a été intégrée avec pédagogie au volet fiscalité écologique ce qui a permis la diversification des modes de fret et de déplacement, des énergies renouvelables et une évolution remarquable vers l'autonomie énergétique.*

*La Bretagne reste riche de ses paysages, de son littoral sur lequel de nouvelles productions aquacoles respectueuses se développent. Le tourisme (et le développement de l'agrotourisme) peuvent s'appuyer sur cette diversité protégée offrant comme les autres secteurs d'activités un vivier d'emplois durable.*

*Ces choix ont été portés par des politiques éclairés qui ont su résister aux pressions de lobbies au service d'un libéralisme débridé et destructeur, et comprendre la nécessaire prise en compte de la Nature et des services inestimables qu'elle rend aux hommes.*

Utopie ???

Non, seule voie possible et raisonnable tout simplement !

**Pascale Le Coustumer**

**Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne**

**Directeur de la publication :**
Dominique Avelange
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

**Fabrik magazine n°166 :**
Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau et Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. Ce trimestre, la Fabrik était à Quimper, le prochain numéro sera conçu à Lorient. Et si vous rejoignez l'équipe de la Fabrik ?

**La Fabrik :** Dominique Avelange, Anouck Bonjean, Alain-François Calderon, Arnaud Clugery, Dominique Gontier, Jo Hervé, André Kerdranvat, Jean-Luc Le Delliou, Joëlle Meignen, André Perron, Stéphane Poupon, Jacques Primet, Mickaël Raguénès

**Rédacteurs :** Armelle Andrieu, Marcel Benot, Anouck Bonjean, Marie-Pascale Deleume, Henri Girard, Denise Huard, Gilles Huet, Annick et André Hyvernage, Richard Jacqueline, André Kerdranvat, Jean Kergrist, Jean-Yves Kermarrec, Ernest Le Brun, Pascale Le Coustumer, Philippe Le Goffe, Dominique Le Goux, Estelle Le Guern, Michel Le Mauff, Vincent Lefebvre, Jean-Luc Pichon, Jean-François Piquot, Jacques Primet, Mickaël Raguénès, Michel Riou, Céline Robert, Philippe Saint-Aubin, Thierry Thomas, Dominique Williams.
Correctrice : Brigitte Pichard.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 4072
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567

**Fabrication :**
Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguenes
Photothèque : Mickaël Raguénès
Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :
- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 35 €.
Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional
Eau et Rivières est membre de

**Plus d'informations sur nos sites :**
**www.eau-et-rivieres.asso.fr**
**http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr**
**Contacter le secrétariat régional**
**02 96 21 38 77**

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.

# Prévention des inondations, la politique du plombier

***« La crue est un processus de régénération qui permet à de nouveaux milieux de renaître en permanence... La crue, c'est la respiration de la rivière. On a fait une gestion de plombier, mais les rivières ne sont pas des tuyauteries »*** **(Monique Coulet, hydrologue, CNRS).**

**... parce qu'avant de parler des conséquences, il faut décrire les causes. Pour qu'il y ait inondation, il faut une crue. Vous avez dit crue ?**

LE HAUT ELLÉ AUX ALENTOURS DE L'ABBAYE DE LANGONNET.

L'ODET À PONT ALLOUEN LE 19 DÉCEMBRE DERNIER : CE PONT, COMME PLUSIEURS AUTRES EN AMONT, FAIT DÉJÀ OFFICE DE RETENUE SÈCHE...

Un cours d'eau est avant tout un écosystème constitué de ses cours principaux, bras secondaires, bras morts, ripisylve, zones humides. Laissé à l'état naturel, il régule naturellement la ressource en eau sous réserve qu'on lui en laisse les moyens.

Depuis toujours, l'homme s'est implanté près de la rivière pour y créer des ponts, des lieux d'échanges commerciaux, en utiliser la force hydraulique, etc. Dans bien des cas, la pression démographique aidant, on a rogné sur son espace, endigué, rectifié. Son bassin versant a subi des interventions (drainage, destruction de talus, monoculture, déboisement, imperméabilisation, etc...) qui ont réduit sa capacité à absorber et ralentir les ruissellements. Au lieu de la laisser respirer, on l'a contrainte. Et ayant perdu son espace de respiration, ses crues n'en sont devenues que plus redoutables. Alors, on relève le niveau des digues, on bétonne un peu plus... Cercle vicieux.

Or, la rivière a besoin de ses crues, et nous avons besoin de la rivière. En la cadrant, en la rectifiant, nous avons supprimé les petites crues qui la nettoyaient naturellement des débris et sédiments de l'année et fertilisaient les parcelles adjacentes. En la laissant s'encombrer ainsi, on favorise des débordements plus violents, dont l'effet de chasse reste bénéfique pour la rivière et contribue, en aval, à nourrir le trait de côte par les matériaux qu'il charrie, mais avec des risques certains « pour les biens et les personnes ». Une rivière artificialisée n'est rien de plus qu'un toboggan à eau et à boues venues des champs laissés nus l'hiver, sur lequel le moindre obstacle provoquera inondations et destruction.

Cette eau aurait du être absorbée sur les versants, retenue par les talus, épongée par les zones humides, ralentie par les méandres. Mais on a détruit 160.000 km de bocage en Bretagne depuis 1950, 67% des zones humides en France depuis 1900 dont la moitié entre 1960 et 1990, et combien de centaines de kilomètres de méandres ? Elle aurait aussi été nettoyée naturellement et gratuitement de sa charge en azote et autres pesticides, mieux que ne pourrait le faire une station de traitement. Et, l'été suivant, au fur et à mesure de la baisse du niveau de la rivière, elle aurait percolé à travers les sols pour se réalimenter, protégeant ainsi la faune et la flore, assurant accessoirement l'alimentation des prises d'eau pour nos robinets.

Or, voici qu'en Bretagne - après des décennies d'interventions néfastes sur nos cours d'eau, alors que les rares efforts de restauration de ces écosystèmes (Breizh Bocage, CTMA, etc...) sont bridés par l'absence de moyens financiers et de volonté politique - fleurissent sur les bassins versants des projets d' « ouvrages de ralentissement dynamique de crues », de retenues à sec (voir encadrés) et que parallèlement, la réglementation évolue pour favoriser la création de millions de $m^3$ supplémentaires de retenues collinaires pour les cultures de maïs ou de légumes pour l'industrie, retenues dont on nous assure qu'elles seront alimentées par le ruissellement hivernal. Donc, autant d'eau détournée du cycle naturel de la rivière, et qui ne lui sera quasiment pas restituée, à cause de l'évaporation et du stockage par les plantes.

*Dominique Williams*

**CTMA**
**Contrat territorial milieux aquatiques**

## Odet, erreurs de calcul ?

Initié en 2001 après les inondations de Quimper, le SAGE de l'Odet et sa structure porteuse, le SIVALODET, n'avaient pourtant pas agi contre les crues : Les travaux de protection contre les crues décennales avaient été menés par la ville.

Fin 2011, un projet PAPI de 4 barrages «retenues sèches» de 10 à 11 mètres de haut est monté en urgence. Devant la forte opposition des riverains, le SIVALODET change de président, revoit la stratégie de concertation et de communication et présente en juillet 2012 un nouveau dossier.

Le cabinet EGIS Eau, choisi pour mener une étude comparative de protection contre les crues cinquantennales présente donc trois scénarios de solutions dites « douces « :

La mise en herbe de toutes les parcelles agricoles et la création de 530 km de talus sur les bassins du Steïr et de l'Odet coûteraient 6,5 millions d'euros et n'apporteraient quasiment aucun gain sur le pic de crue. De même, l'optimisation des ouvrages existants et la création de levées transversales en lit majeur coûteraient 6,5 millions d'euros et permettraient un gain très faible, d'environ 3 %.

Par contre, des résultats «encourageants» selon le SIVALODET et la Chambre d'Agriculture, seraient obtenus par la création de 8 barrages «écrêteurs» de 4 à 6 mètres de haut, d'une capacité de rétention de 3 535 000 $m^3$ sur 177 ha et d'un coût évalué à 19 millions d'euros.

Le coût des inondations de 2000 sur Quimper avait été estimé à 30 M€ en 2003 par le SAFEGE. Dans l'analyse coût-bénéfice, le montant des dommages est maintenant estimé à 65 M€ alors que des entreprises situées en zone inondable ont déménagé. Où sont les erreurs ? AK

## Aulne, vous avez dit « bénéfice-risque » ?

La crue de 2000 fut l'élément déclencheur du SAGE de l'Aulne. Treize ans plus tard, le projet de SAGE se finalise. Le volet inondation fait l'objet de la plus grande attention des pouvoirs publics au nom de la protection des personnes et des biens.

Les solutions étudiées consistent à construire trois retenues sèches, sur l'Aulne supérieur, l'Ellez et l'Hyères, et à créer des casiers le long de l'Aulne et de l'Hyères canalisés dans quelques zones inondables afin d'en augmenter la capacité de rétention. Aucune solution alternative n'a été étudiée, comme la recréation du bocage, considérée a priori insuffisante ?

Concernant l'article de Jacques, le paragraphe sur les coûts et les bâtiments impactés me semble un peu touffu. Suggestion : «Le coût des retenues, pour un écrêtement de 14 % de la crue vingtennale à Châteaulin, se situerait entre 6,5 et 7 M€, pour un gain de 40 cm sur la ligne d'eau. A Châteaulin-Port-Launay, le nombre de mises hors d'eau serait de 24 bâtiments sur 139 répertoriés. Pour une crue de type 2000, les mêmes ouvrages permettraient un écrêtement de 8 % soit -20 cm. Dans ce cas 19 bâtiments sur 184 sont épargnés. Le coût des casiers pour des gains de 10 à 5 cm serait de 6,5 M€. Les investissements en regard des mises hors d'eau apparaissent disproportionnés.

Les retenues auront un réel impact sur les cours d'eau situés en site Natura 2000 : ennoiement temporaire de plusieurs kilomètres de rivières à saumons et à truites, affectant les écosystèmes, perturbant la continuité écologique, alors qu'il existe un programme pour aider la remontée des saumons vers l'Aulne naturelle.

Autant de questions auxquelles le maître d'ouvrage devra répondre, sans oublier l'étude des solutions alternatives douces. JP

## Ellé Isole Laïta, pas d'étude exhaustive !

Le 2e enjeu du SAGE Ellé Isole Laïta (2009) est « *la réduction des risques d'inondation pour des événements pouvant survenir tous les 10 ou 20 ans* » via :

1. une meilleure maîtrise des ruissellements en milieu urbain et rural,
2. la préservation des champs d'expansion de crue (pour leurs capacités de stockage naturel en amont des bassins versants),
3. la mise en place de systèmes de ralentissement dynamique des écoulements et
4. une meilleure connaissance de l'impact du fonctionnement de l'estuaire sur les crues.

Le risque inondation affecte particulièrement les sites de Pont-Lédan (amont Scaër), Cascadec (papeterie), Pont-Helec (conserverie), et les Papeteries de Mauduit à Quimperlé sur l'Isole, celui de Guenelez (conserverie) au confluent de l'Ellé et de l'Inam ainsi que la basse-ville de Quimperlé.

L'étude lancée en 2010 n'envisage que la création de retenues sur les cours d'eau, sans prendre en compte le fonctionnement global du bassin versant, ni aucune solution « douce » : restauration de zones humides en amont du bassin, recréation de méandres détruits, densification du bocage, changement de pratiques culturales, arrêt de l'artificialisation des sols.

Les représentants d'Eau & Rivières, de concert avec les pêcheurs, contestent cette méthode de travail et persistent à exiger une étude exhaustive de toutes les solutions et de leur rapport coût-bénéfice. DW

**SAGE**
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**PAPI**
Programme d'action de prévention des inondations

**Retenue sèche**
Aménagement, transversal au cours d'eau, qui retient temporairement une partie du volume d'eau de la crue qu'il restitue progressivement après la pointe de crue

# Natura 2000 ça marche aussi pour l'eau !

**La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.**

© ERB

Opaline Lyslak

A l'origine du réseau Natura 2000, deux directives européennes :

- la directive «Oiseaux» de 1979 définit des Zones de Protection Spéciale pour la préservation et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen ;

- la directive «Habitats faune flore» de 1992 définit des Zones Spéciales de Conservation pour assurer la protection d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire. Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont présentés dans les cahiers d'habitats et le tome 3 liste tous les milieux humides concernés par la directive (tourbières, bas-marais, pelouses amphibies, bois tourbeux, lacs et mares, habitats de rivières...).

## La boite à outils

Chaque site Natura 2000 possède un document d'objectifs permettant la planification des actions de préservation des espèces ou des habitats naturels. Ce Docob contient des fiches-actions qui seront traduites durant la phase d'animation en contrats Natura 2000, en MAE-t à enjeu biodiversité ou autre...

Si les MAE-t sont de bons leviers pour encourager les bonnes pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau, les contrats Natura 2000 permettent également de financer des actions de restauration de milieux naturels, notamment des milieux humides. Les actions finançables au titre du FEADER sont listées dans la mesure 323-B du Programme de Développement Rural Hexagonal.

D'autres mesures peuvent être proposées dans les Docob, avec d'autres financements (Aence de l'eau, collectivités locales, porteurs de projets...). Par exemple : installation de pompes à museau, respect des débits réservés des cours d'eau...

Les fiches-actions sont des propositions d'actions et le nombre ainsi que le type de mesures proposées ne sont pas limités. Il est donc pertinent de compléter au maximum les fiches-actions avec des mesures favorables à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

## De l'intérêt de participer

Sachant que la préservation des zones humides, dans un bon état de conservation, permet la protection de la ressource en eau, il est pertinent que les associations de protection de la nature engagées sur les questions de ressource en eau soient représentées dans les comités de pilotage Natura 2000. En particulier durant la phase de rédaction du Docob où les acteurs locaux participent à l'élaboration des fiches-actions dans des groupes de travail.

C'est moins vrai pour ce qui concerne les comités de pilotage des ZPS, car ici les questions de protection de l'avifaune sont prioritaires. Cependant, les ZPS protégeant les habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire, sont souvent des milieux humides (estuaire de la Rance, baie du Mont Saint-Michel...) et il arrive fréquemment qu'il n'y ait qu'un seul Docob pour les ZPS et ZSC car les territoires se chevauchent.

Enfin, la démarche Natura 2000 demande, pour les programmes, projets ou aménagements figurant dans la liste nationale et les deux listes régionales, localisés dans les sites Natura ou à proximité (c'est très important), une étude d'incidence. C'est le cas par exemple pour toutes les études d'impacts, dossiers ICPE ou loi sur l'eau.

*Armelle Andrieu*

**MAE-t**
Mesures Agro-Environnementales territorialisées

**FEADER**
Fonds européen agricole pour le développement rural

**ICPE**
Installations classées pour la protection de l'environnement

# Foncier agricole : un levier pour reconquérir la qualité des eaux

**40 % des fermes bretonnes vont changer de main dans les 10 ans à venir ! Occasion pour certains de s'agrandir encore d'avantage ou opportunité pour conforter les volontaires vers des systèmes respectueux de l'environnement ?**

## Le foncier agricole en Bretagne

Le marché du foncier français est plus régulé et l'exploitant plus protégé qu'ailleurs en Europe. Cependant, en Bretagne, il est particulièrement sous tension : épandage, urbanisation, compétition avec d'autres usages, disparition des ZES, fin des quotas laitiers en 2015... La dramatique diminution d'un tiers des exploitations bretonnes entre 2000 et 2010 s'est traduite par l'augmentation de leur taille moyenne (de 33 à 48 ha) et par le doublement du nombre d'exploitations de plus de 100 ha, qui exploitent un tiers de la SAU régionale ! Clairement, l'agriculture industrielle s'est développée. Dans le même temps, les exploitations sous forme sociétaire (surtout EARL et GAEC) se sont développées jusqu'à représenter la moitié des fermes bretonnes en 2010. Et leurs acquisitions de foncier ont doublé entre 1993 et 2012... Un hasard ? Certainement pas, car elles peuvent facilement échapper, par cession de parts, aux outils classiques de régulation.

## Le contrôle des structures et la SAFER

Au-delà d'une surface de référence départementale, les agriculteurs doivent demander une autorisation d'exploiter les terres. Des schémas départementaux des structures fixent l'ordre des priorités : installation, maintien de surface et agrandissement. La loi actuelle ne permet pas d'y intégrer des critères environnementaux ! La SAFER, notifiée des mouvements fonciers par les notaires, peut acquérir des terres agricoles, à l'amiable ou par préemption, qu'elle rétrocède ensuite selon des priorités. En 2012, son action a concerné 20 % des surfaces de terres en vente en Bretagne (4040 ha dont 400 ha par préemption), dont 40 % revendues pour l'installation, 37 % pour l'étoffement de fermes existantes. Sur la période 2007-2012, son objectif était de consacrer 3 % des rétrocessions à la « *protection de l'environnement et constitution de périmètres de captage d'eau* »... objectif qui n'a même pas été atteint ! Ces deux outils devraient pourtant promouvoir des systèmes adaptés aux territoires fragilisés où des politiques publiques imposent une reconquête de la qualité de l'eau par le lien au sol !

© ERB

LA MAÎTRISE DU FONCIER AGRICOLE, UN LEVIER DE TAILLE POUR INSTALLER DES SYSTÈMES PERMETTANT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

## Le rôle des collectivités et des particuliers

Les collectivités disposent d'outils méconnus pour agir sur le devenir des terres agricoles. Citons le bail rural environnemental qui permet de contractualiser avec un agriculteur selon des clauses environnementales. Ou encore l'EPFR, organisme public qui lutte contre l'artificialisation des terres, en aidant les collectivités dans leur stratégie foncière : acquisition pour préserver des espaces naturels ou développer l'agriculture périurbaine... Mais la volonté politique fait défaut et, contrairement aux autres activités économiques, beaucoup rechignent à s'impliquer dans le devenir agricole de leur territoire.

Côté particuliers, les initiatives se développent, aidées notamment par l'association Terre de Liens. On voit naître des structures collectives de portage foncier, du type GFA ou SCI pour promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et empêcher la disparition de fermes à dimension humaine.

Les outils fonciers existent mais peinent à se concrétiser. La future loi d'avenir agricole introduira-t-elle des critères environnementaux dans les affectations de foncier ? Les élus locaux se saisiront-ils des opportunités liées aux mouvements fonciers à venir ? Car les terres agricoles ne sont pas qu'un outil de production, elles sont aussi le support d'un territoire partagé.

*Estelle Le Guern*

**ZES**
Zone d'excédent structurel

**EARL**
Exploitation agricole à responsabilité limitée

**GAEC**
Groupement agricole d'exploitations en commun

**SAFER**
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**EPFR**
Etablissement public foncier régional

**GFA**
Groupement foncier agricole

**SCI**
Société civile immobilière

Témoignage de Jean, consommateur :

« *Adhérent à ERB, je mange le plus souvent possible bio et local. J'ai souvent manifesté contre les pollutions agricoles et, souscrire à une SCI, c'est pour moi un moyen supplémentaire et concret pour soutenir une agriculture bio de proximité dans des fermes à taille humaine. Chacun d'entre nous peut contribuer selon ses moyens (une part vaut 50 € ou 100 €). Et, même si les rendements financiers ne sont pas miraculeux, les souscripteurs ont le sentiment de mettre en accord leurs idées et leurs pratiques quotidiennes.* »

*Sources : Etude LienOSol de l'ARAP, Terre d'Europe-Safr, AGRESTE-Recensement agricole 2010*

# Autobiographie d'un jardin

**Il y a vingt-cinq ans, je n'étais que quelques ares de terre enherbés, entourés de chênes d'émonde et par endroits, la proie des ronces.**

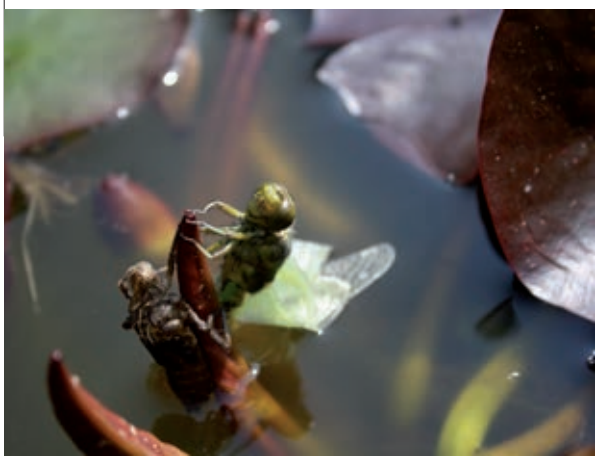

© ERB

LA FAUNE SAUVAGE SAIT RÉCOMPENSER LE JARDINIER QUI LA RESPECTE.

© ERB

LES ROSIERS ANCIENS SONT VIGOUREUX ET OUBLIÉS DES PUCERONS.

Devant la maison, au printemps, les pucerons envahissaient les jeunes pousses des rosiers, seuls arbustes censés égayer mon domaine, lorsqu'un nouveau maître des lieux, tombé amoureux de moi, décida de m'accorder plus de diversité : pour cela, il créa des haies, un bosquet, un espace naturel, un verger, un potager et un jardin d'agrément avec un minuscule point d'eau que fréquentent les libellules depuis plusieurs années. Ce maître tenait à respecter le développement de la flore et de la faune «sauvages», mais savait que sur le principe de «Bien connaître pour mieux comprendre», quelques années seraient nécessaires pour reconquérir un équilibre entre tous les acteurs vivants, une harmonie pour laquelle la clairvoyance et la sagesse du jardinier seraient indispensables à la prévention des conflits d'intérêt.

Mon jardinier a d'abord analysé les exigences des plantes existantes ou à introduire, en matière de sol, de leurs besoins en eau, de leur ensoleillement, en fonction de l'emprise des courants d'air, en fonction aussi de leur vitesse de développement et de leur aptitude à grandir en association. Il s'est attaché à créer une ambiance la plus feutrée possible, pour que chaque plante, chaque arbuste, chaque arbre se sente bien à sa place.

Mon guide a surtout remarqué trois éléments défavorables à mon épanouissement et ma bonne santé :
- le vent : son impact se traduit par une accélération de la transpiration des végétaux, entraînant leur dessèchement lors de l'apparition des jeunes pousses et lors de la floraison ;
- les maladies bactériennes ;
- la surpopulation de certains insectes, les pucerons entre autres.

Les années défilent et tous mes «occupants» grandissent à une vitesse inespérée, grâce à un sol profond, limoneux et riche en éléments fertilisants ; le séquoia, l'eucalyptus, le douglas, les chênes rouges d'Amérique, les châtaigniers, le tilleul, l'érable... ne cessent d'impressionner de saison en saison. Ce cordon d'arbres constitue un brise-vent qui m'entoure et me protège. Les floraisons de mes arbres fruitiers sont devenues régulières, les légumes de mon potager sont sains (à l'exception des choux et des carottes), les rosiers sont vigoureux et oubliés des pucerons. Pour cela, une hygiène de vie m'est imposée :
- pas de taille afin d'éviter toute blessure à l'exception des tailles de formation
- un soin régulier et attentif à apporter aux végétaux en supprimant les sujets malades
- un travail du sol à la grelinette
- un choix de plantes rustiques et frugales
- une limitation de l'introduction de plantes «forcées»
- l'absence de tout traitement même biologique.

Vingt-cinq années se sont écoulées : maintenant, j'offre la sérénité aux habitants de ce lieu, aux petits enfants qui s'y épanouissent et à tous ceux qui me rendent visite, convaincus de la toute puissance de la nature. Ils peuvent s'attarder dans l'espace de méditation qu'on a souhaité m'attribuer, et là, prendre conscience de mon immense générosité, car à chaque saison, je distribue mes cadeaux : le bois de chauffage qui fait passer douillettement l'hiver, les légumes et les fruits (ah! les fraises et les framboises que les petites mains des bambins cherchent en cachette), un tableau vivant et coloré, et mille parfums, du chèvrefeuille dans la rosée du matin à la senteur poivrée des millepertuis, en passant par celui des roses et celui du bois mouillé...

J'espère contribuer à la réconciliation entre l'homme et la nature et en conséquence à la réconciliation des hommes entre eux. Tous les êtres humains doivent comprendre qu'ils font partie intégrante de la nature et que le progrès de la science ne doit pas se faire à son détriment, sans quoi, ils pourront être accusés, comme l'a écrit Paul Valéry de «ne pas savoir ce qu'ils font».

*Paturin*

*Retrouvez cette rubrique sur*
www.eau-et-rivieres.asso.fr

# Le pont de Jean

*par Marcel Benot*

*C'était à une époque où, à la campagne, on n'était pas trop contraint par des règlements. Le plus souvent, chaque propriétaire faisait un usage raisonnable de cette liberté.*

© Marcel Benot

L'OUVRAGE EST TOUJOURS LÀ. TOUT AU PLUS A-T-IL FALLU RESTAURER ET CONSOLIDER LE LAVOIR IL Y A QUELQUES ANNÉES.

Jean exploitait une petite ferme dont les terres se situaient de part et d'autre d'un ruisseau. On l'avait toujours franchi à gué et ce n'était d'ailleurs pas le seul de la vallée. C'était aussi un abreuvoir naturel pour les vaches de la ferme. Pourtant ce franchissement imposait aux chevaux des efforts particuliers lorsqu'il s'agissait de lourds charrois. Soucieux de ménager ses bêtes dont les forces étaient si nécessaires à la bonne marche de sa ferme, Jean décida, après mûre réflexion, d'y construire un pont. Oh, pas un ouvrage d'art comme on dit ; juste un petit pont suffisamment solide et large pour permettre le passage fréquent d'une charrette.

Comme ses vaches devaient, en période de basses eaux, «sucer les pierres» plutôt que de s'abreuver correctement, Jean eut une autre idée. Il pensa à construire l'entrée du coursier du pont de telle manière qu'il pût y placer une vanne. Il obtiendrait ainsi une petite retenue en amont du pont.

Il confia cette idée à Célestine qui en profita pour lui suggérer une autre construction accolée au pont en aval : un lavoir ! Elle en avait assez de sortir des seaux et des seaux du puits pour faire sa lessive. Sûr, le petit bassin juste près de la maison était bien pratique, mais quelle corvée pour le rinçage par exemple. Bon il y aurait du déplacement et du portage, mais quel plaisir de laver et surtout de rincer dans cette eau qui se renouvellerait sans effort.

«Allons-y, dit Jean, quelques pierres de plus, du ciment et tu as ton lavoir. Je te donnerai un coup de main pour le transport, surtout pour remonter à la ferme».

Une carrière proche fut mise à contribution. Bien sûr les voisins offrirent leurs bras, leurs tombereaux et attelages. C'était la coutume, à charge de revanche.

On stabilisa l'espace nécessaire du lit à l'aide de larges dalles. Deux murs épais de bonnes pierres y furent construits parallèlement. D'autres dalles les recouvrirent pour former un tablier robuste.

L'ouvrage réalisé il restait à remblayer copieusement de part et d'autre afin d'éviter le «dos d'âne». Tandis que les tombereaux de terre et de pierraille se succédaient sur chaque rive, quelques maçons improvisés construisaient le lavoir de Célestine. Lui aussi serait équipé d'une petite vanne permettant de remplir le bassin à la demande. L'un des côtés fut réalisé très large, lisse et légèrement incliné afin d'y battre le linge.

Puis vint le jour où Jean très satisfait, quoiqu'avec une petite pointe d'appréhension, put le franchir en usager. Il menait un attelage de deux chevaux tirant un dernier tombereau chargé à ras bord. L'ouvrage supporta la charge une fois, deux fois, trois fois ; pas une pierre ne bougea.

© Marcel Benot

ERNESTINE EN PROFITA POUR LUI SUGGÉRER UNE AUTRE CONSTRUCTION ACCOLÉE AU PONT EN AVAL : UN LAVOIR !

On fêta la réalisation par un grand goûter à la ferme. Cochonnaille et far-four régalèrent tous ceux qui y avaient contribué. Le tire-bouchon et la cafetière ne chômèrent pas.

L'ouvrage est toujours là. Tout au plus a-t-il fallu restaurer et consolider le lavoir il y a quelques années. Des voisins qui apprécient le site et son vieil occupant s'y attelèrent.

Après les véhicules hippomobiles du labeur quotidien, puis les tracteurs, ce sont de nombreux adeptes d'activités récréatives qui le franchissent maintenant.

Ah, n'oublions pas les jeeps et autres véhicules guerriers des libérateurs américains. Le bosquet voisin hébergea quelques temps de l'artillerie US en juillet 1944. Anne, l'une des filles de Célestine et de Jean, alors âgée de cinq ans, accompagna un jour sa mère au lavoir dans ces circonstances. Quelle ne fut pas leur surprise de voir tout à coup près d'elles deux grands soldats ... noirs ! Ils essayèrent de converser avec elles, sans résultats. Sa mère comprit tout de même que les deux militaires se proposaient de porter à la ferme la lourde civière chargée du linge propre mais trempé. Elle accepta et ils remontèrent ensemble la pente jusqu'à la maison. Anne en garde un souvenir très fort. Elle voyait des hommes noirs pour la première fois, au pont de son père, au lavoir de sa mère !

# Le shérif des marais

**Dans chaque habitat naturel, il y a un seigneur qui fait la loi. Un shérif parfois cruel mais indispensable pour maintenir l'équilibre parmi les habitants. C'est le cas de l'aigle royal en montagne, du faucon crécerelle dans le bocage, de l'autour dans la forêt… Au bord du marais, dans la roselière, c'est le busard des roseaux qui assure la mission. Rencontre avec un flâneur…**

© Patrick Baude

UNE FEMELLE AU-DESSUS DE LA ROSELIÈRE.

© Benoit Henrion

LE MÂLE MONTRE SES RÉMIGES NOIRES EN VOL.

Si vous vous attendez à un rapace bodybuildé, à un champion de la vitesse ou à un kamikaze fondu de la plongée en piqué, passez votre chemin ! Mais l'oiseau n'est pas non plus du genre : « Je me perche, j'observe et j'attends… ». Son rayon à lui, c'est plutôt l'élégance tranquille. Il faut voir le busard arpenter son territoire à la recherche de sa proie. Au ras de la végétation, il vole lentement, il tournoie, il louvoie, s'immobilise, vacille, redonne quelques battements d'ailes… On croirait voir un cerf-volant jouant avec les caprices du vent. L'allure est élancée et les ailes sont longues et souvent tendues en V au-dessus du corps. Le regard ne quitte pas la profondeur de la végétation. Il semble prendre son temps et soudain, les serres pendantes, il s'effondre et disparaît parmi les roseaux. Puis il réapparaît et reprend sa tournée d'inspection des lieux. Il sera souvent bredouille, mais jamais découragé !

## La roselière : gîte et garde-manger !

Mais que cherche ainsi le busard des roseaux dans cette végétation impénétrable ? Dans le marais grouille une faune extrêmement riche et variée qu'il est nécessaire de réguler. C'est le rôle du prédateur et il s'y emploie donc en consommant gros insectes, grenouilles, couleuvres, oiseaux… Les plus faibles (jeunes, malades, blessés, imprudents…) tombent bien sûr plus facilement dans ses serres acérées. Mais en dehors de la période de reproduction, l'essentiel de son menu est constitué de rongeurs. Parler de saison des amours, c'est aussi l'occasion d'évoquer les qualités d'acrobate du busard. Il ne s'agit pas ici d'évoquer quelques positions scabreuses, mais plutôt de préliminaires spectaculaires. Pour séduire sa femelle, le mâle s'adonne à des prouesses aériennes à faire pâlir la Royale Air Force : loopings, vrilles, chandelles… puis lâcher de proie que la femelle, venue le rejoindre, s'amuse à rattraper en plein vol. Toute la roselière applaudit ! Mais pas longtemps, car le nid du rapace se situe exactement au cœur des phragmites. C'est là, à l'abri des regards et sur un lit de roseaux couchés que seront élevés les jeunes.

## Si beaux et si fragiles…

Vous croiserez peut-être aussi deux autres espèces (le busard Saint-Martin et le busard cendré) au hasard d'une balade dans la lande bretonne… voire au-dessus d'un champ de céréales. Car il arrive à ces oiseaux qui nichent au sol de fréquenter ces « habitats » de substitution. Ce qui peut malheureusement tourner au drame, les moissonneuses faisant rarement dans la dentelle ! Et les autres menaces ne manquent pas non plus : régression des zones humides, pesticides, morcellement des habitats… D'une élégance rare, ces oiseaux sveltes aux ailes fines ne peuvent laisser indifférent. Admirez-les, et profitez-en tant qu'il est encore temps !

*Michel Riou*

**Autour**
L'autour des palombes est un rapace forestier puissant. C'est une sorte d'épervier XXL.

**Phragmites**
C'est l'autre nom du grand roseau.

**Busard cendré**
Le plus svelte, le plus beau mais aussi le plus rare de nos busards. Il passe la mauvaise saison en Afrique et nous revient en avril.

# Crise agroalimentaire : chronique d'une catastrophe annoncée

© 123Branex/123RFBanque d'images

Doux : 900 emplois supprimés en 2012, Tilly-Sabco : - 40 % d'activité en janvier 2014, Gad : 889 emplois supprimés en octobre dernier à Lampaul-Guimiliau, Marine Harvest : 400 licenciements prévus en 2014, Boutet-Nicolas : arrêt progressif...

Si elle représentait encore près de 40 % des emplois industriels bretons avec ses 57 000 salariés en 2010, la filière agroalimentaire souffre et son déclin actuel ne permet plus, contrairement aux dernières décennies, de compenser la perte d'emplois agricoles directs (qui représentent 5,3 % des emplois bretons contre plus du tiers en 1968). Aujourd'hui, le secteur agriculture-agroalimentaire ne pèse plus que 11 % des emplois bretons.

Les inquiétudes concernant ce pilier de l'économie régionale sont anciennes chez les environnementalistes et chez certains économistes, et l'accélération des événements fin 2013 conduit la Bretagne toute entière à réinterroger un modèle de développement qui, à partir de la fin des années 60, a transformé des entreprises familiales en grands groupes agroalimentaires.

Certes, la situation de ces salariés licenciés et agriculteurs en difficulté exige solidarité et réponses rapides, mais l'urgence ne doit pas nous exonérer d'une analyse profonde de cette catastrophe annoncée...

# Les leçons du passé ?

**Alors que vient d'être signé le Pacte d'avenir pour la Bretagne, rappelons que la situation actuelle était prévisible. Un plan d'action avait même été adopté en 2002 pour l'éviter, signé par l'ensemble des acteurs bretons, mais pas appliqué ensuite.**

© Dominique Williams

L'INTÉGRATION DU BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE CRÉERAIT DES DÉBOUCHÉS PÉRENNES POUR LES FILIÈRES LOCALES.

Les difficultés que vivent certaines entreprises agroalimentaires concernent la production et la transformation animales. Cela vient d'une part d'une surcapacité d'abattage par rapport à la production porcine et d'autre part de la fin envisagée depuis 2000 et programmée depuis 2005, des restitutions, (soutien européen à l'exportation de volailles, notamment vers le Moyen-Orient).

## Une crise annoncée

Ce diagnostic avait été établi voilà plus de 10 ans, dans le cadre du « plan d'action pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire et pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne ». Ce plan avait alors été signé par l'ensemble des acteurs bretons et prenait en compte l'évolution de la demande sociale, du marché européen, mais aussi des attentes environnementales. Il répondait au « *double défi de la création de richesses et de la préservation de l'environnement* », et proposait de réorienter l'agriculture bretonne en la recentrant sur des produits à plus forte valeur ajoutée, d'adapter les conditions de production, de maîtriser les effectifs animaux et de prendre en compte les enjeux environnementaux. Il prévoyait également une généralisation des pratiques respectueuses de l'environnement. Par la suite, nombre de ces objectifs innovants ont été remis en cause, le constat et les ambitions initiales ont été détournés, faisant de ce plan une coquille vide, vitrine d'un productivisme perdurant, ce qui a conduit les associations et organisations agricoles alternatives à quitter son comité de pilotage en 2004. Et dix ans plus tard, aucune leçon n'ayant été tirée, le retour de manivelle s'avère douloureux !

## Soyons ambitieux : réinventons l'agriculture bretonne

Nous pouvons aujourd'hui faire le même constat qu'il y a dix ans, les mauvais esprits diront donc que c'est bien la preuve que la route tracée n'est pas la bonne... Pourtant, force est de constater qu'actuellement les revendications portent surtout sur une « libération des énergies », qui passe par un affaiblissement des normes environnementales et sociales. Le relèvement des seuils d'autorisation des élevages porcins ne supprimera pourtant pas les distorsions de concurrence avec nos voisins européens. En effet, l'Allemagne, le Danemark ou les Pays-Bas appliquent des normes techniques plus strictes, notamment sur les émissions d'ammoniac.

Rarement on entend parler d'agriculture biologique ou de circuits courts pour réinventer notre modèle breton, la Bretagne est très loin des objectifs du Grenelle dans ces domaines. Ils permettraient pourtant une amélioration de la qualité de l'eau, mais aussi la création de débouchés pérennes pour les productions locales. On ne pourra bien-sûr pas changer en quelques mois un modèle agricole qui a mis quarante ans à atteindre son apogée, avec la mobilisation de tout un système bancaire, de la recherche, de l'enseignement... Il faut aujourd'hui s'appuyer sur tous les outils qui sont à notre disposition pour engager le changement. C'est cela tirer les leçons du passé.

*Gilles Huet*

## Repères chiffrés en Bretagne

**Emploi agricole**

| | Nombre d'exploitants | Actifs permanents | Emplois IAA |
|---|---|---|---|
| 2000 | 51 219 | 99 644 | 60 000 |
| 2010 | 34 447 | 68 086 | 57 000 |

**Le porc**

- 14,21 millions de porcs charcutiers abattus en 2011
- 7 738 sites d'élevages recensés en 2011 (pour 56 % du cheptel français)
- transformation en 2011 : plus de 60 000 tonnes de jambons, 15 000 t de pâtés et 14 000 t de saucisses, le tiers du tonnage national de charcuterie et salaisons
- un ménage français consomme en moyenne 30 kg de charcuterie par an
- évolution du cheptel des principaux producteurs européens : + 5 % en Pologne, - 3 % en Espagne et - 7 % en Italie
- abattages en légère baisse en Europe au premier semestre 2013 par rapport à la même période en 2012 (- 0,6 %, soit 70 000 animaux), sauf en Allemagne (+ 1 %)

**La volaille**

- 581 800 tonnes de viande de volaille abattue en 2011 soit 35 % des tonnages français (en hausse de 1,1 % par rapport à 2010)
- 2 643 exploitations spécialisées en élevage de volailles de chair en Bretagne en 2008
- cheptel breton en 2010 : 34 millions de poules pondeuses (44 % du cheptel national), 63 millions de volaille de chair (dont 3/ 4 de poulets, 30 % du cheptel national)
- importations : 40% de la consommation intérieure française de poulets

Sources : Agreste - DRAAF Bretagne
Emploi et main-d'œuvre dans les industries agroalimentaire - Insee Dossier d'Octant n° 55 - Octobre 2012

# Réécrire l'histoire ça suffit !

**Les médias se sont faits les rapporteurs d'inexactitudes sur deux dossiers socialement chauds, Doux et Tilly Sabco d'une part et Gad d'autre part. On ne peut évidemment nier les drames humains que constituent les plans sociaux. Mais on peut par contre s'étonner de voir nombre de ces salariés manifester aux côtés de leurs employeurs qui prennent des airs de vierges effarouchées ; alors même que leurs propres stratégies d'entreprise sont au centre de l'énorme problème social posé.**

## Gouverner c'est prévoir

Depuis plus de 15 ans, Doux (146e fortune de France en 2011) et Tilly-Sabco savent que prendront fin les restitutions, ces aides européennes pour exporter des marchandises produites en Europe, rendues ainsi artificiellement compétitives sur le marché mondial : cela s'appelle du dumping ! A aucun moment, ils n'ont réorienté leurs gammes, continuant à faire produire par des éleveurs mal rémunérés du poulet bas de gamme destiné au Moyen-Orient et à l'Afrique. Il se trouve que la France importe par ailleurs 40 % de sa consommation de viande de volaille plutôt « haut de gamme ». N'ont-ils pas eu en 15 ans le temps de saisir cette perche pour assurer la pérennité de leurs entreprises et des emplois ? Oui, mais ils ont préféré empocher ces aides de la PAC (55 millions d'euros en 2011 pour Doux). C'est donc bien la stratégie de ces chefs d'entreprise qui a causé leur perte et en aucun cas les incohérences supposées de l'Europe ou les contraintes environnementales...

## Un abattoir de trop

Au début des années 2000, le groupement de producteurs de porcs Prestor entre au capital de Gad, suivi en 2008 de la Cecab. Ainsi naît Gad SAS. Début 2011, la coopérative morbihannaise CECAB prend le contrôle de Gad SAS à hauteur de 65 % du capital, le reste restant à Prestor. Excellente opération stratégique de l'avis même du milieu agricole ! Conserver un abattoir dans un cœur de production comme le Finistère nord n'était pas une ineptie, seulement voilà, cet outil a été payé beaucoup trop cher...

Mieux encore ! Lorsque l'abattoir de Josselin est sorti de terre (il s'appelait à l'époque Olympig), il était financé par Unicopa et Cecab, Unicopa étant actionnaire majoritaire puis minoritaire avant de n'être plus rien du tout. Cet outil, conçu en plein boom de développement de la production porcine en Bretagne (y compris illégalement), a été surdimensionné dès le départ pour faire face à l'augmentation prévue de la production. Seulement voilà, le coup de frein des années 90 est arrivé et cet outil n'a jamais tourné à plein, provoquant des pertes d'exploitation, qui ont amené Unicopa à jeter l'éponge et permis à la Cecab de devenir actionnaire unique. Les gains de productivité dans les abattoirs ont continué à progresser rendant encore plus critique la situation à Josselin, de tels abattoirs ne pouvant en effet « boucler » que s'ils fonctionnent à saturation. Depuis près de 10 ans, on entend dans les conversations du milieu porcin qu'il y a un abattoir de trop en Bretagne. Alors, entendre que la baisse de production rend difficile la gestion des outils fait sourire. Il y aurait 2 millions de porcs produits en moins entre 2010 et 2012, et c'est cela qui menacerait les emplois. Si ce chiffre est exact, il ne concerne pas la Bretagne (la production finistérienne a même augmenté depuis 2010), mais la France entière ! En tonnage, les chiffres de la DRAAF annoncent environ 2 % de moins sur la zone Uniporc.

**PAC**
Politique agricole commune

**DRAAF**
Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

**Zone Uniporc**
grand Ouest et région Nord-Picardie

## «Libérer les énergies»

Cet éclairage permettra peut-être d'y voir plus clair en tordant le cou aux demandes incessantes des organisations économiques, relayées par les chambres d'agriculture, de « libérer les énergies et de laisser la profession décider elle-même de son avenir ». Libre pour gagner et protégée pour ne pas perdre, nous avons affaire dans ce secteur à de piètres libéraux...

Tout cela ne doit pas masquer qu'il existe une véritable menace qui pèse sur les productions animales bretonnes et par conséquent sur les emplois dans l'agroalimentaire. 40 % des agriculteurs de notre belle région prendront leur retraite dans les 10 ans à venir et la relève n'est pas du tout au rendez-vous. Ceci explique peut-être que les politiques cèdent aux lobbys de l'agroalimentaire devant l'urgence de la situation et misent sur la concentration.

Alors, chance historique pour un retour à l'équilibre des productions animales sur le territoire ou accélération de l'industrialisation et de la concentration pour sauver temporairement des emplois dans l'agro-industrie ? Une page de l'histoire s'écrit avec nous.

*Thierry Thomas*

**Pour aller plus loin :**
**Ces poulets brésiliens affolent la Bretagne – Le Monde du 11/12/2013**

# Agroalimentaire breton : le long chemin vers la durabilité

**Les difficultés de certaines industries agroalimentaires bretonnes ont ranimé le débat jamais éteint entre les tenants du « modèle agricole et agroalimentaire breton » et ceux qui veulent le réformer. Au-delà de la question de l'écotaxe et des « bonnets rouges », le débat se focalise notamment sur les relations complexes entre compétitivité et normes environnementales. Cet article tente d'éclairer ce débat en partant de la structure de l'agroalimentaire breton.**

© ERB

SUPPRIMER LES OUTILS QUI PERMETTENT DE RÉGULER LA POLLUTION DES ÉLEVAGES EST UNE ABERRATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE.

## L'agroalimentaire breton s'est diversifié, mais reste exposé à la concurrence

Dans un livre publié en 2000, qui anticipait largement la crise actuelle, nous avions analysé les performances de l'économie agricole et agroalimentaire bretonne en 1998. Il est intéressant de mesurer le chemin parcouru depuis ce constat. Comme en 1998, l'agriculture bretonne reste caractérisée par un niveau d'intensification élevé et des volumes importants, qui permettent de maintenir plus d'actifs agricoles qu'en moyenne nationale, malgré un taux de valeur ajoutée (VA/ chiffre d'affaire) et une rentabilité plus faibles.

Les évolutions viennent davantage de l'industrie agroalimentaire. Certes, la Bretagne reste très spécialisée dans les produits animaux de base (peu élaborés), mais la part du chiffre d'affaire cumulé de l'aliment du bétail et de la première transformation en viande et lait a baissé de 84 % en 1998 à 73 % en 2009. Le chiffre d'affaire de l'industrie des viandes a ainsi baissé de 17 %. Dans le même temps, les chiffres d'affaire de l'industrie des légumes et des autres industries (boulangerie-pâtisserie et plats préparés) ont été multipliés respectivement par 1,7 et 3,6, ce qui reflète des gains de parts du marché national, déjà visibles en 1998. Ces évolutions structurelles traduisent une adaptation de la Bretagne agroalimentaire aux tendances de la demande nationale. L'augmentation du taux de VA de l'agroalimentaire breton, qui passe de 12 à 16,6 % en 11 ans, s'explique en partie par ces effets de structure, en raison d'un taux de VA plus élevé dans la seconde transformation, mais aussi par la progression du taux de VA (plus rapide qu'en moyenne nationale) dans toutes les industries et particulièrement dans l'industrie laitière.

Au-delà de la VA qui mesure la richesse globale dégagée et notamment les emplois incorporés, le taux de marge est utilisé pour comparer la rentabilité des secteurs. Alors que l'écart de taux de VA entre la Bretagne et la moyenne française se réduit sur l'intervalle, la Bretagne conserve un taux de marge notablement plus faible que la France en 2009. Cette différence vient de ce que les industries de première transformation, importantes en Bretagne, ont des taux de marge plus faibles que les autres industries. En effet, les industries bretonnes de la viande et du lait sont spécialisées dans les produits non différenciés, commercialisés sur des marchés très concurrentiels où les marges sont faibles. En revanche, les autres industries bretonnes (poisson, légumes, boulangerie/pâtisserie, plats préparés) ont des taux de marge supérieurs à la moyenne française, ce qui traduit un pouvoir de marché ou une compétitivité supérieurs.

On voit donc que l'agroalimentaire breton a progressé dans le sens de la diversification, l'élaboration et la différenciation des produits, mais qu'il conserve une part importante de produits non différenciés exposés à la concurrence nationale et internationale. Les difficultés récentes viennent de ce que notre position sur ces marchés concurrentiels est fragilisée par l'érosion de notre compétitivité, érosion structurelle pour le poulet export où elle était artificiellement soutenue, érosion progressive pour le porc et peut-être demain le lait.

## Différenciation et compétitivité : deux démarches à mener de front

Dans la conclusion de notre ouvrage, nous recommandions à la région une double stratégie : favoriser la diversifica-

**Valeur ajoutée**
Différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires. Elle permet de rémunérer le travail et le capital.

**Taux de marge**
Part de l'excédent brut d'exploitation (VA moins les salaires et charges sociales) dans la VA. L'EBE finance les investissements et rémunère les apporteurs de capitaux.

tion, pour conquérir des nouveaux créneaux de produits différenciés par l'innovation, les signes de qualité et les marques commerciales, mais également se placer sur les marchés européens et internationaux de produits standards, où la concurrence est rude. Dans une région où les volumes de production sont historiquement très importants, il est toujours nécessaire d'être présent sur tous les segments de marché, si on veut conserver les emplois et éviter de déstabiliser les niches où les prix et la rentabilité sont bons.

Les circuits courts sont à encourager, mais ne peuvent absorber toute la production dans une région qui produit par exemple 10 fois plus de porcs qu'elle n'en consomme. La transformation du porc à la ferme dégage certes de la VA, mais verrait sa rentabilité chuter si la concurrence augmentait sur ce créneau facile à imiter. La maîtrise des volumes de production est d'ailleurs un problème général des signes de qualité, qui n'apportent pas la même protection que les marques, même s'ils sont portés par les fondamentaux de la demande. Ce problème est renforcé pour les produits de l'agriculture biologique, dans la mesure où les produits conventionnels bénéficient d'un avantage concurrentiel indu en ne payant pas leurs coûts environnementaux. A cet égard, le cas du serrano espagnol, produit à la fois élaboré (générateur de VA) et différencié par l'origine (générateur de marge), fournit un exemple intéressant. Il est décliné sous de multiples gammes, depuis le jambon de « pata negra », produit confidentiellement à partir de porcs extensifs, jusqu'au jambon de porc intensif, produit international massivement exporté. Il en est de même de certains fromages hollandais.

Il faut donc chercher à développer simultanément les produits de qualité de proximité et les produits internationaux différenciés et protégés par des origines ou des marques. Mais, tant que nous n'aurons pas conquis ces nouveaux marchés, nous sommes condamnés à gagner en compétitivité sur les produits standards, dont le volume est encore important. Or, si la concurrence a certaines vertus, notamment pour le consommateur, c'est aussi un mécanisme implacable qui exerce une pression à la baisse sur les normes collectives, qu'elles soient sociales (exemple des abattoirs allemands) ou environnementales.

## Les normes environnementales sont nécessaires et compatibles avec la compétitivité

A cet égard, on entend monter le message «qu'on a fait trop d'environnement» en Bretagne. Or, il serait plus juste de dire qu'on n'en a pas fait assez, ou plus exactement pas comme il faudrait, dans la mesure où les politiques ont apporté des résultats insuffisants à des coûts trop élevés. Il faut donc rechercher des politiques avec une meilleure efficacité environnementale, mais moins coûteuses. A la différence de la France, les pays d'Europe du Nord ont maintenu, voire renforcé leur compétitivité sans rien lâcher sur l'environnement, au contraire ils ont les normes environnementales les plus sévères d'Europe. Pour cela, ils ont focalisé leur action sur le respect draconien des normes écologiques (d'apport de minéraux notamment), sans imposer aux producteurs des contraintes en matière de technologie ou de structures agricoles (on pourrait dire de «modèle»). En laissant les producteurs s'adapter comme ils l'entendent, on assure le respect de l'environnement au coût minimal. On peut même penser que c'est la réglementation environnementale qui les a poussés à gagner en compétitivité pour compenser les coûts environnementaux, via l'agrandissement des élevages et la spécialisation (production des porcelets aux Pays-Bas et au Danemark, engraissement des porcs en Allemagne). Les normes écologiques ont un rôle économique majeur, dans la mesure où l'environnement est le facteur de production d'autres activités économiques marchandes (tourisme, pêche et aquaculture, mais aussi économie résidentielle et attractivité des entreprises) et non-marchandes. Ce facteur étant collectif et en dehors du marché, il n'est pas pris en compte par les acteurs économiques et c'est la raison pour laquelle des normes sont incontournables. Sauf dans certains cas spécifiques, les producteurs isolés ne peuvent pas récupérer leurs coûts environnementaux sur les marchés concurrentiels, si l'Etat ne les impose pas à tous via des normes. C'est pourquoi on peut parler de la « chronique d'un échec annoncé » pour l'agro-écologie officielle, qui entend « en finir avec les normes ». Je crois qu'il est plus efficace de s'atteler à définir et à faire appliquer les normes et les zonages écologiques incontournables, que de prescrire le modèle de production idéal, pour le choix duquel à la différence des normes écologiques, on peut faire confiance au secteur économique dont c'est le métier. Dans le cas contraire, on risque de tomber dans les travers de l'économie planifiée, avec des conséquences économiques bien connues. En Bretagne, cela signifie probablement une moindre concentration animale, mais plus d'évolutions structurelles.

> **« On entend monter le message "qu'on a fait trop d'environnement" en Bretagne. Or, il serait plus juste de dire qu'on n'en a pas fait assez. »**

*Philippe Le Goffe*
*Agrocampus Ouest/ UMR SMART*

**L'avenir de l'agriculture bretonne : continuité ou changement (sous la direction de Louis-Pascal Mahé). Editions Apogée, Rennes, 149 p.**

**Coûts environnementaux**
**Lever cette distorsion est un préalable au développement du bio**

**Moins couteuses**
**Pour l'exemple des nitrates, voir http://www.notre-europe.eu/media/directivenitrate-legoffe-ne-ijd-mai13.pdf?pdf=ok**

# Pacte d'avenir, quelle ambition pour la Bretagne ?

**Conséquences environnementales, dépendance aux importations, faible valorisation de la production, réussite fragile basée sur de gros volumes, menace concurrentielle, arrêt des aides européennes à l'exportation, etc... ont constitué le ferment des divers mouvements de colère et de violence déclenchés par l'arrivée de l'écotaxe, qui, rappelons-le, n'est pas encore appliquée et concernerait des routes dont l'entretien est pour l'instant supporté par l'ensemble des citoyens !**

## Le Pacte

En réponse, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne ont conçu un Pacte d'avenir, à la va-vite (6 semaines !) à travers une vingtaine de réunions segmentées par thèmes, empêchant toute vision globale des intervenants. Les revendications syndicales ont été à l'origine d'un volet social, appelé « urgence », les 2e et 3e volets sont eux essentiellement orientés vers la production, avec comme mots clés : restructuration, compétitivité, simplification administrative et droit à l'expérimentation.

## CESER : les raisons de notre vote

A la suite de sa parution le 4 décembre dernier, trois membres du CESER ont été nommés rapporteurs et chargés de rédiger un avis sur ce pacte pour le 5 décembre. Le vote des membres du CESER du 10 décembre porte sur cet avis et non pas directement sur le texte du pacte d'avenir. Cet avis pointe les insuffisances du pacte, notamment la précipitation dans laquelle il s'est construit, des formulations imprécises et des engagements flous. Mais l'avis proposé reconnaît aussi que le pacte inscrit la nécessité des mesures d'urgence en direction des salariés et qu'il fait mention régulière de la transition écologique dans le cadre de la transition économique.

Les expressions argumentées des représentantes d'Eau & Rivières de Bretagne, en amont du vote du CESER, ont fait mention précise de la problématique du foncier (qui doit permettre le renouvellement de 40 % des exploitations agricoles d'ici 10 ans et non favoriser l'agrandissement), du risque de voir les simplifications administratives affaiblir les normes environnementales et sociales, mais aussi de la nécessité de promouvoir des agricultures diversifiées, biologiques ou à bas intrants, pour l'environnement, la santé, la valeur ajoutée des productions, et leur solidité face au marché.

Considérant que cet avis sur le Pacte ne soulignait pas suffisamment son manque d'ambition et son manque de considération pour l'enjeu social et environnemental, considérant également que cet avis devait pointer la nécessité de renforcer les objectifs du Pacte en faveur d'une agriculture et de filières agroalimentaires respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses d'emplois locaux pérennes, les représentantes d'Eau & Rivières se sont abstenues lors du vote du CESER sur cet avis, comme 43 autres membres de l'assemblée (53 pour - 16 contre).

Le pacte a ensuite été voté avec une faible majorité au Conseil régional le 12 décembre 2013 et signé le lendemain par le Premier ministre.

**CESER**
**Conseil économique, social et environnemental régional.**

**IPCE**
**Installations classées pour la protection de l'environnement.**

DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION D'EFFLUENTS D'ÉLEVAGE : TOUJOURS PAS LA SOLUTION AUX MARÉES VERTES !

MANQUE D'AMBITION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIO EN BRETAGNE !

## L'avenir : l'enjeu solidaire et écologique

Le Pacte d'avenir est surtout financé par le futur plan Etat-Région, la future PAC et les budgets régionaux. Tous ces financements sont ainsi orientés pour de nombreuses années vers une production toujours plus intensive. Ces budgets devront donc être discutés pied à pied, et les mesures de simplification administrative devront être surveillées par les citoyens en conscience et avec vigilance. Ainsi, il n'est plus présenté d'objectifs pour la transition vers une agriculture plus durable et plus pourvoyeuse d'emploi (20 % des surfaces agricoles en bio pour 2020, Ecophyto...). On peut aussi déjà acter que la Bretagne sera région d'expérimentation dès 2014, pour de nombreux dossiers dont : la modification du régime IPCE (autorisant l'agrandissement important des élevages sans enquête publique), la simplification des déclarations des plans d'épandage et vraisemblablement l'expérimentation de la décentralisation de la politique de l'eau avant la loi sur la décentralisation des compétences Etat/Région/métropoles.

En parallèle, plusieurs projets de loi (sur l'avenir de l'agriculture ou sur la décentralisation), mais aussi le 5ème programme d'action lié à la directive nitrates, la fin des quotas laitiers prévue en 2015, la nouvelle PAC 2014 (avec effets en 2015), les projets d'accords commerciaux bilatéraux se dessinent. Le risque est grand de voir notre environnement social, spatial et économique se modifier fortement avec des risques de dégradation environnementale encore plus importants : phosphore et nitrates dans l'eau, qualité de l'air, concentration de très grosses exploitations aggravant la destruction des zones humides, du bocage...

## Le lancement de l'appel pour un autre pacte d'avenir, solidaire et soutenable

Parallèlement, dans le cadre d'un collectif de 16 associations environnementales créé il y a un an, Eau & Rivières contribuait à la rédaction d'un document de travail adressé dès le 25 novembre à l'ensemble des conseillers régionaux et au Préfet de Bretagne proposant 30 mesures pour la Bretagne (document mis en ligne sur notre site internet). Le collectif demandait au Premier ministre de ne signer que le 1er pilier consacré aux mesures d'urgence et de différer la signature des 2 autres piliers, nécessitant une réflexion et un travail plus approfondi, basé sur une vraie concertation avec tous les acteurs. Le 10 décembre, l'appel «Pour un vrai pacte d'avenir, solidaire et soutenable» était lancé. Cette pétition est un appel à mobilisation pour construire et défendre un autre pacte d'avenir breton au service de l'ensemble des citoyens de notre région, qui inscrive en son cœur les enjeux sociaux et environnementaux pour construire une autre logique de développement, solidaire, soutenable et humain.

Nous avons entendu que «le pacte est différent d'un plan ou programme d'action, qu'il est une réponse à l'urgence

UN PACTE D'AVENIR QUI NE SATISFAIT PAS GRAND MONDE...

des problématiques économiques bretonnes actuelles» (M.Strodza, Préfet de région), «qu'il reste des pages à écrire» (M.Massiot, le Président du Conseil régional)... Nous demandons donc à améliorer de nombreux points du pacte, à participer à la construction «d'alternatives bonnes pour l'économie, l'environnement et donc bonnes pour les hommes et leurs territoires de vie, pour sortir de l'impasse révélée par la succession des crises.» (institut de Silfiac : face aux crises du «modèle breton» : quelles ambitions soutenables, durables et solidaires ? 14 décembre 2013).

Si l'on considère que ce pacte n'est qu'un point de départ pour l'engagement de tous les acteurs bretons, nous devons y contribuer avec les associations et les réseaux qui partagent cette vision commune d'un avenir où nous voulons aller. Mettons en marche des chantiers de travail, pour affiner, structurer et coordonner nos propositions.

Si nous aboutissons fin février à un véritable pacte d'avenir, solidaire et durable signé par 30 000 résidents bretons, il sera alors possible d'interpeller le Conseil Régional et de demander un nouveau vote. Soyons solidaires et mobilisés pour construire pour notre région un avenir différent de celui proposé, qui serait soutenable pour les hommes et pour nos écosystèmes.

Nous pouvons résister au rouleau compresseur et ne pas rater cette occasion de le montrer, l'agriculture n'est pas une « marchandise » comme les autres, notre sécurité alimentaire, environnementale, sociétale en dépendent. Malgré les dégradations qu'il nous faut gérer, la Bretagne possède de nombreux atouts, faisons tous en sorte qu'elle les conserve, pour nous et les générations futures. Envers elles, nous ne pouvons nous soustraire à cette responsabilité !

*Marie-Pascale Deleume et Pascale Le Coustumer*

# Pour un pacte d'avenir solidaire et soutenable

En réponse aux difficultés sociales et économiques réelles que notre région vient de subir et au désarroi d'une partie des acteurs bretons, le gouvernement et la Région ont élaboré un Pacte d'Avenir.

Le projet est aujourd'hui clairement orienté vers la poursuite d'un modèle productiviste économique, agricole, agroalimentaire, pourtant à bout de course, tant au plan social (pertes d'emplois dans la production et chez les salariés) que par ses atteintes à l'environnement.

**Nous, associations de la protection, de la connaissance et de la gestion de l'environnement, appelons à un pacte d'avenir breton au service de l'ensemble des citoyens de notre région, qui inscrive en son cœur les enjeux sociaux et environnementaux pour construire une autre logique de développement, solidaire, soutenable, humain.**

Pour cela, nous disons ensemble :

**Oui** **aux mesures d'urgence**, nécessaires pour panser les plaies sociales, mais non à un pacte d'avenir établi dans la précipitation, à partir de solutions du passé, et qui ne ferait que reproduire voire amplifier les logiques qui ont mené la Bretagne dans cette crise.

**Oui** **à un pacte qui contribue à la transition du modèle économique breton** pour intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans des projets de territoire cohérents, adaptés aux ressources naturelles et humaines de ces territoires, cherchant à modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels.

**Oui** **à un pacte qui propose d'avancer vers une autre politique agricole et agroalimentaire**, productrice de davantage de valeur ajoutée et de qualité, au bénéfice mutuel des agriculteurs, des entreprises, des salariés, des habitants, des paysages, de la biodiversité et du tourisme.

**Oui** **à un plan régional de développement des circuits de proximité**, en particulier dans la restauration collective, valorisant un prix suffisant pour le producteur.

**Oui** **à un pacte qui considère enfin la nature**, ses richesses, ses ressources et ses fonctions, non comme une contrainte mais **comme une chance et un atout pour la Bretagne**, ses habitants et ses activités économiques (tourisme, activités maritimes...).

**Oui** **à un pacte qui conduise la Bretagne à répondre aux défis du changement climatique**, des transports doux et durables, de la sobriété, de l'autonomie énergétique, et de la production renouvelable.

**Oui** **à un pacte qui mise sur l'intelligence collective, la richesse associative et l'engagement syndical et citoyen** pour co-construire une stratégie, des projets et des actions.

**Oui** **à un pacte qui donne une vision**, un cap, des objectifs chiffrés, régulièrement évalués sur la base de critères économiques, sociaux et environnementaux, de manière partagée et visible par tous.

**Et nous appelons chacun à signer la pétition**

**POUR UN PACTE D'AVENIR, SOLIDAIRE ET SOUTENABLE**

http://pacteecosolidairebretagne.wordpress.com/

*Retrouvez cette rubrique sur*
http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

# C'est la fête à la grenouille !

**Eau & Rivières récidive : après le temps du saumon en 2011, le temps de l'anguille en 2012, l'association lance une nouvelle campagne autour des amphibiens de Bretagne avec un souci évident de vulgarisation et d'engagement... Voici venu le temps des grenouilles & Co ! On entend par compagnie tritons, salamandres, rainettes et autres crapauds.**

## Au fait, qu'est-ce qu'un amphibien ?

Nos esprits rationnels aiment nommer et classer les choses et les êtres. Dans la classification, les amphibiens sont des animaux à sang froid, à peau nue et dont les larves vivent dans l'eau. En Bretagne, une quinzaine d'espèces peut être observée, avec plus ou moins de facilité.

## Des amphibiens menacés

Même s'ils font l'objet de mesures de protection, tous sont aujourd'hui plus ou moins menacés : destruction de leurs habitats, pollutions diverses, introduction d'espèces invasives... Quelques chiffres pour évoquer leurs habitats. Au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides en Europe et dans le monde a disparu (CEE, 1995). Plus localement, la disparition de 50 % de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990, processus qui s'est ralenti depuis les années 90. Autre fléau, la route. Si peu de gens ont vu le cimetière des éléphants, tous connaissent au moins un cimetière des amphibiens. Cette nouvelle campagne de l'association vise justement à inviter les bretons à nous signaler ces fameuses zones de mortalité (voir encadré).

## Une multitude d'actions et d'initiatives pour faire connaître les amphibiens de Bretagne

Le paradoxe des batraciens : certains sont très connus comme le crapaud commun ou la grenouille rousse, d'autres le sont beaucoup moins comme le triton alpestre, d'un orange éclatant ou encore l'alyte accoucheur qui transporte ses oeufs sur son dos. Pour améliorer la connaissance de ces espèces, l'association a décidé de leur donner un coup de projecteur. Pour ce faire, elle vient :

- d'éditer un petit guide des amphibiens de Bretagne (en libre téléchargement sur le site ou 0,50 € en version papier dans nos antennes) ;
- de créer une exposition de plein air grand format visible au Centre régional d'initiation à la rivière jusqu'en mai ;
- d'organiser des conférences ;
- de mettre en place des animations un peu partout en Bretagne ;
- et de réaliser des court-métrages visibles également sur le site.

L'ensemble de la campagne et du programme «grenouilles & Co» avec les informations précises est téléchargeable sur le site et peut aussi être envoyé sur simple demande auprès du Centre régional d'initiation à la rivière.

*Vincent Lefebvre*

© Michel Riou

LA RAINETTE : UNE VRAIE ACROBATE !

**mesures de protection**
**arrêté du 19 novembre 2007 fixant le liste des amphibiens protégés sur le territoire national, Convention de Berne, Directive Habitats Faune Flore**

## Je participe au grand recensement des zones de mortalité routière des amphibiens

Lors de la période de reproduction, les batraciens recherchent les points d'eau. A cette fin il leur arrive de traverser les routes. Et aussi surprenant que cela puisse paraître, ils ne regardent ni à droite ni à gauche avant de s'engager sur la chaussée !

Sur certains secteurs, c'est l'hécatombe. Pour protéger les amphibiens, nous vous invitons à recenser les zones de collision. Pour participer, rien de plus simple !

Si vous trouvez une route ou un chemin sur lequel des amphibiens sont écrasés, il vous suffit de nous le signaler en remplissant la fiche "mortalité amphibiens". Cette dernière est téléchargeable sur notre site à la rubrique biodiversité.

Ces informations permettront d'identifier les zones à risque et de proposer des aménagements adaptés, comme des crapauducs par exemple. Toutes les données qui seront collectées au cours de cette action citoyenne seront transmises à l'association Bretagne Vivante qui s'est également engagée dans une démarche de recensement.

© Jimmy Dorcy

# AAPPMA de l'Elorn, des Monts d'Arrée à la Rade de Brest

Comme beaucoup d'associations de pêche, l'origine de l'AAPPMA de l'Elorn, remonte au début du 20e siècle. Le Commandant Latour, dans son ouvrage « Le saumon dans les cours d'eau bretons » (1928), signale déjà l'existence « de la puissante association de pêche de Landerneau », en réalité deux associations ayant fusionné à la fin des années 50.

Riche en truite, l'Elorn a toujours figuré dans le peloton de tête des rivières armoricaines pour ses captures de saumons. Elle est plus généralement riche d'une bonne biodiversité, ce qui lui a valu un « classement » Natura 2000. C'est également un cours d'eau stratégique qui alimente plus de 300.000 habitants en eau, la fameuse « fontaine des Brestois » et des environs : Landivisiau, Landerneau. C'est donc sur ce territoire exceptionnel mais fragile que l'AAPPMA intervient au quotidien.

## De l'association locale de pêche à l'APPSB

Dès la naissance de l'APPSB, plusieurs défenseurs de l'Elorn répondirent à l'appel régional en faveur du saumon. En 1971, les premiers chantiers de nettoyage étaient engagés, préambule d'un programme de remise en valeur de l'Elorn, en lien avec l'APPSB et le CNEXO-COB.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et ces décennies nous ont appris que les AAPPMA, dès lors qu'elles s'en donnent les moyens, sont un bon outil pour la gestion et la protection de l'eau et des rivières à salmonidés. Mais pour être efficace, il faut nécessairement prendre en compte la dimension du bassin versant et appuyer le travail des bénévoles par une équipe salariée.

Le tourisme pêche doit par ailleurs constituer un axe fort des politiques de protection des cours d'eau, même s'il s'agit d'un micro marché économique. Parallèlement, chacun doit être conscient que la notion de réciprocité tous azimuts n'a pas sa place dans un tel contexte. C'est là un grand débat et un fréquent point de désaccord avec le monde de la pêche.

## Quel avenir pour l'Elorn ?

Si le bilan des actions réalisées au quotidien semble largement positif, beaucoup reste à faire dans le combat pour l'eau, la rivière et les salmonidés. Certaines pollutions ont été efficacement combattues : souvenons-nous de l'état de l'Elorn dans les années 70, véritable égout à ciel ouvert recueillant rejets urbains, d'abattoirs, de laiteries... au point que truites et saumons y crevaient en masse. Ce résultat n'est évidemment pas le seul fait de la mobilisation associative, et trouve son origine dans la mise en place d'opérations dans un cadre institutionnel.

La pollution agricole quant à elle « marque le pas » et on enregistre même des baisses significatives des teneurs en nitrates sur des affluents de rive droite en aval de Landivisiau. Mais nous sommes encore loin du compte malgré la mobilisation de nombreux acteurs, le SAGE, les sommes engagées... A telle enseigne que l'objectif des

LES CHANTIERS BÉNÉVOLES SONT TRÈS ACTIFS, MÊME SI L'ENTRETIEN QUOTIDIEN PASSE PAR UNE ÉQUIPE SALARIÉE DONT LE MAINTIEN EST RENDU DIFFICILE DU FAIT DU DÉSENGAGEMENT DE FINANCEURS SUR LES RIVIÈRES QUI ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DE PLUSIEURS CRE....

21 mg/L de nitrates sur le cours inférieur en 2021 ne sera certainement pas atteint... Et le lobby agricole ne réclame-t-il pas de le fixer à 30 mg/L ? Poursuivre dans la voie du productivisme forcené ou favoriser une agriculture paysanne, respectueuse des hommes et de son environnement : des choix retenus dépendront l'avenir de l'eau et de nos rivières.

Au delà de l'aspect agricole, la préoccupation majeure est aujourd'hui l'artificialisation galopante du bassin versant et le gaspillage de l'espace qui placent la Bretagne dans les régions françaises qui bétonnent le plus ! Rappelons qu'en France, un département « disparait » ainsi tous les 7 ans. Cette tendance compromet de manière irrémédiable toute reconquête de l'eau et de l'environnement en général.

## Quels enjeux pour l'AAPPMA ?

Au plan stratégique, même si nous insistons sur le fait qu'une AAPPMA s'en donnant les moyens peut être un bon outil pour la reconquête de l'eau et des milieux aquatiques, elle n'est qu'un partenaire parmi d'autres. D'où la nécessité de collaborer avec des associations directement ou au sein de collectifs ainsi qu'avec les partenaires institutionnels (Syndicat de bassin, Conseil général, Agence de l'eau...). A titre d'exemple, l'APPMA réalise les travaux du CRE porté par le syndicat de bassin, grâce à ses bénévoles mais aussi à une équipe de 4 salariés. Pour autant, ne perdons pas de vue qu'une association doit garder un œil critique sur tous les projets qui menacent le territoire, quitte parfois à se fâcher avec certains décideurs comme cela arrive parfois sur les bords de l'Elorn.

*Jean-Yves Kermarrec*

**l'Elorn en chiffres**
208 km2 hors zone estuarienne, 57 km de cours principal et plus de 200 km d'affluents

**AAPPMA**
Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

**truite**
hormis les secteurs en contexte perturbé (lac du Drennec, étangs) l'AAPPMA pratique la gestion patrimoniale sur la rivière et ses affluents depuis plusieurs décennies

**CNEXO-COB**
Centre national d'exploitation des océans (Centre océanographique de Bretagne) aujourd'hui IFREMER

**réciprocité**
Comment peut-on considérer que la gestion d'un fleuve côtier ne peut s'appréhender qu'à l'échelle du bassin versant et admettre le principe inverse dès lors que l'on parle de gestion halieutique ?

**SAGE**
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**CRE**
Contrat restauration entretien

**4 salariés**
Ces emplois sont à nouveau menacés, le principe de l'entretien des rivières étant possiblement remis en cause (sous prétexte d'atteinte à la biodiversité)

**AAPPMA de l'Elorn**
Moulin de Vergraon
29450 Sizun
02 98 68 85 08
aappmaelorn@orange.fr
http://www.elorn-aappma.com

## Asso 22 – Les pêcheurs prennent des parts dans le GFA

L'AAPPMA Pontrieux-La Roche-Derrien gère l'aval de deux petits fleuves côtiers, le Jaudy et le Trieux (et leurs nombreux affluents) ainsi que les étangs du secteur : Milin Zes à Langoat et l'étang de Pouloguer à Prat. Elle s'est associée aux AAPPMA voisines (Belle Isle en Terre, Lannion, Guingamp et Lanvollon pour former la «réciprocité du Trégor». Au delà de la pêche, elle entend bien peser sur le type d'agriculture qu'elle souhaite voir sur son territoire. Pour ce faire, elle a choisi de prendre des parts dans le groupement foncier agricole de la ferme du Goazio sur les rives du Trieux sur la commune de Pommerit-Le-Vicomte. L'exploitante souhaite s'installer en fruits et légumes bios et en poules pondeuses. Son projet s'inscrit dans un objectif de protection de l'environnement en bord de Trieux. L'AAPPMA l'a bien compris et c'est pourquoi elle a investi !

**Contact :**
**AAPPMA Pontrieux-La Roche-Derrien**
**14 boulevard du Roy – Les Rosaires – 22190 PLERIN**
**http://aappmapontrieux.centerblog.net/**

## Asso 50 – Les pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois

© Richard Jacqueline

LE CHANTIER D'ARASEMENT
D'UN BARRAGE PRIVÉ A PERMIS LE RETOUR DU SAUMON À L'AMONT.

L'association des pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois a été créée en 1898. Alors société de pêche, elle est devenue le 15 juin 1904 une association, aujourd'hui forte de 1116 adhérents dont 304 jeunes de moins de 18 ans. Les statuts de l'association lui font obligation de promouvoir la pêche à la ligne de loisir, mais également et ce qui est le plus important pour que ce loisir persiste, la protection des milieux aquatiques. Nous organisons de nombreuses animations, concours de pêche aux leurres, à la carpe, au coup, à la truite. Nous participons également à différentes manifestations, en proposant des expositions sur le thème des milieux aquatiques et de la vie piscicole.
Des journées de sensibilisation à la protection de ces milieux sont proposées aux enfants des maisons de quartier et aux centres sociaux. Pour ces animations nous nous servons des fiches pédagogiques d'Eau & Rivières.
Nous participons à des actions de remise en état des rivières de première catégorie, en favorisant le retour de la continuité écologique de ces cours d'eau. Une des actions les plus valorisantes a été l'arasement d'un barrage privé sur une petite rivière qui a permis le retour du saumon à l'amont du cours d'eau.
Nous avons également un site internet où sont relatées nos actions.

**Contact :**
Les pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois
53 rue des Tamaris - 50000 SAINT-LO
06.08.40.12.98
pecheurdusaintlois@aappma-saint-lo.com
www.aappma-saint-lo.com

## Asso 56 – Elémenterre

Association indépendante, « Elémenterre » a pour démarche, sur la commune de Questembert et ses environs, de rassembler depuis plus de 20 ans des citoyens engagés en vue d'alerter, sensibiliser, proposer des alternatives sur les thèmes touchant à l'environnement et au cadre de vie. Ainsi, nous avons coorganisé ou participé :

- à la mise en place d'un « Pedibus »
- au lancement d'un agenda 21 sur la commune
- à l'élaboration du PLU de la commune
- à un salon des énergies renouvelables
- à des films/débats thématiques (économies d'énergie, redevance incitative, collecte hippomobile de sacs jaunes, avenir de l'agriculture, grande distribution).

Lors de l'enquête publique sur l'extension d'un élevage de porcs, nous avons fait des propositions de solutions alternatives sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux.
Lors de l'enquête publique liée au projet de CRE de l'Arz, nous avons critiqué l'insuffisante prise en compte, d'une part des pollutions initiées par de mauvaises pratiques agricoles et d'autre part de la menace inappropriée sur les ouvrages des moulins.
A l'occasion de projets successifs d'implantation de grandes surfaces, nous avons proposé la protection du commerce de centre ville, un marché de producteurs, un magasin de produits locaux... Combat couronné de succès !
Nous sommes aussi intervenus dans le débat public concernant la création d'une 2x2 voies inutile sur le secteur de Questembert.
Notre intervention recherche systématiquement les synergies avec les autres groupes locaux : Confédération paysanne, Marmite, Luciole, Ingalan, Collectif des Moulins, etc.

**Contact :**
**Association Elémenterre**
**8 rue du Pont à Tan – 56 230 QUESTEMBERT**
**02 97 26 17 82**
**http://asso.elementerre.free.fr/**

**AAPPMA**
**Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques**

**PLU**
**plan local d'urbanisme**

**CRE**
**contrat d'entretien et de restauration**

**ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoints récemment**

| | |
|---|---|
| Préservons le Pont Neuf et ses abords | PLOUGUIEL (22) |
| AAPPMA La Plélauffienne | GOUAREC (22) |
| Association DEMEL | PLOUHINEC (29) |
| Fédération départementale de pêche et protection milieux aquatiques d'Ille et Vilaine | RENNES (35) |
| Fédération départementale de pêche et protection milieux aquatiques du Morbihan | SAINT AVE (56) |
| Les films du Goéland | LE BREUIL (71) |

**46 associations nous ont renouvelé leur confiance fin 2013. Et vous ?**

## RÉGION - Pesticides, un pas vers l'interdiction pour les particuliers et les collectivités

Le sénat s'est prononcé ce 19 novembre en faveur d'une proposition de loi portée par le sénateur Joël Labbé visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Eau & rivières de Bretagne et la maison de la bio du Finistère (Mab29) avaient interpellé les sénateurs bretons par courrier, leur demandant de soutenir ce texte. Malgré un recul sur les dates de mise en application par rapport à la version initiale du texte et l'ajout de quelques dérogations, c'est plutôt une satisfaction de voir ce projet de loi adopté en première lecture en séance publique. En effet, il serait interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques (sauf produits de biocontrôle, produits autorisés en agriculture biologique et produits à faible risque). L'entrée en vigueur de cette mesure serait prévue au 1er janvier 2020. La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de ces mêmes produits seraient également interdites à partir du 1er janvier, 2022 cette fois. Reste que parmi les produits de biocontrôle et les substances dites à faibles risques, tout n'est pas bon à prendre! Nous devrons mobiliser nos députés avant la prochaine étape vers l'adoption de cette loi : le passage à l'assemblée nationale ; ce qui n'est pas une mince affaire. DLG

## RÉGION – Une moule très spéciale dans nos rivières

Beaucoup moins connue que la moule de bouchot, la moule perlière d'eau douce fait partie de la trentaine d'espèces de bivalves présentes dans nos rivières. En Bretagne comme presque partout en Europe, cette espèce discrète est en déclin. Un programme européen est en cours pour essayer de sauver les dernières populations bretonnes (nous vous en parlions dans le magazine n°162). Pour partir à sa rencontre et comprendre les intérêts de sa conservation, nos amis de Bretagne Vivante proposent des visites de la station d'élevage de Brasparts. La visite est gratuite et dure environ 2h30, seule obligation : vous inscrire !

**Plus d'infos sur www.life-moule-perliere.org**

© Hervé Ronné

LA STATION D'ÉLEVAGE DE BRASPARTS, UNIQUE EN FRANCE, N'EST QU'UN ÉLÉMENT DU PROGRAMME DE SAUVEGARDE DE LA MULETTE PERLIÈRE.

## 22 - Querelle de voisinage

Le torchon brûle entre la commune de Louannec et sa voisine de Perros-Guirec. En cause, une invasion d'algues vertes sur les plages de Louannec cet été qui a conduit son maire à prendre un arrêté de fermeture temporaire. Une note du CEVA s'interrogeait sur la responsabilité de la station d'épuration de Perros-Guirec. Le maire de cette dernière a rejeté assez sèchement ces accusations en menaçant d'un procès ceux qui mettraient sa ville en cause. Mais début novembre l'Agence Régionale de Santé en remettait une couche sur « la très mauvaise qualité bactériologique du gisement de coques (NDLR : de la même baie) due aux apports de l'agglomération de Perros-Guirec (ruisseaux, rejets pluviaux, rejets de station d'épuration) ». Perros-Guirec s'enorgueillit de la propreté de ses plages et de ses efforts constants pour le tourisme. Plutôt que de s'enfermer dans le déni, il faudrait certainement mieux regarder de plus près comment fonctionne cette station d'épuration et remédier aux problèmes s'il y en a. PSA

**CEVA**
**Centre d'étude et de valorisation des algues (Pleubian)**

## 22 - Travaux en continuité

© Gilles Huet

A BELLE-ISLE-EN-TERRE, LE SEUIL DU MOULIN DE LA VILLE A ÉTÉ ARASÉ ET DES TRAVAUX DE RENATURATION ONT EU LIEU SUR LE GUIC.

Sur le Léguer, les collectivités montrent l'exemple dans le cadre de la continuité écologique. Création d'une échancrure sur la prise d'eau de Lestreuz (syndicat des Traouiéro) pour faciliter le passage des migrateurs et installation d'une passe à anguilles. Sur le site de l'ancien barrage de Kernansquillec, une rampe à enrochement vient d'être terminée. Le seuil du moulin de la ville à Belle-Isle-en-Terre qui posait des problèmes au niveau de la continuité écologique et accentuait les risques d'inondation a été arasé en accompagnant les travaux d'une restauration paysagère et écologique sur cette partie du Guic. Le syndicat de Traou Long a réaménagé sa prise d'eau qui était constituée par deux seuils successifs. Le choix a été fait de revoir ce dispositif d'alimentation qui se faisait jusqu'ici par gravité mais qui nécessitait la présence de ces seuils en

les remplaçant par un seul seuil de 65 cm avec une échancrure de 1 m de large et la création d'un poste de relèvement qui pompe l'eau directement dans le cours de la rivière. Ainsi le Léguer a retrouvé plus de 400 m d'habitats naturels et l'eau pompée ne provient pas d'un plan d'eau. Cette démarche pourra peut-être servir d'exemple à d'autres syndicats d'eau. Tous ces travaux ont été faits sous la coordination de l'association de la vallée du Léguer. JLP

## 22 – Épargnes solidaires : vous aussi !

Le Centre Bretagne voit émerger des projets solidaires et citoyens autour de l'agriculture bio. A Trémargat (connue pour son fort vote écolo et ses initiatives vertes), municipalité,associations et particuliers s'associent pour installer des agriculteurs bio en créant une SCI agricole. But : acquérir 20 hectares, à louer à deux éleveurs (brebis et vaches allaitantes). A Plougonver, il s'agit de pérenniser une ferme maraîchère bio, en revendant à la SCI 25 hectares, dont le remboursement auprès des banques pèse lourdement sur la ferme et menace son activité. Les nouveaux associés sont les bienvenus !

Prix d'une part : 100 €. Contacts : Trémargat : sci-tremargat@orange.fr ou 02 96 36 52 18 ; Plougonver : lafermedekergalaon@orange.fr ou 02 96 47 95 35.

## 29 - Mâchefers, circulez y'a rien à voir

© Olivier Béneat

L'ENTREPRISE EUROVIA A UTILISÉ DES MÂCHEFERS EN REMBLAI DE TRANCHÉES D'ASSAINISSEMENT JUSQU'À 2M50 DE PROFONDEUR, CE QU'ILS ONT APPELÉ UN USAGE EN «SOUS COUCHE ROUTIÈRE»....

On en avait dit un mot dans le n° 163, l'entreprise Eurovia a eu la mauvaise idée de reboucher par des mâchefers issus des incinérateurs de déchets d'ordures ménagères et assimilées, les tranchées du réseau d'assainissement collectif qu'elle installait pour le compte de la commune de Riec-sur-Belon. Le non respect des prescriptions techniques (arrêté du 18 nov. 2011) qui encadrent cette pratique ayant été démontré par des riverains pugnaces et l'aide de quelques militants d'Eau et Rivières, l'entreprise a accepté par un accord « amiable » et négocié dans la plus stricte intimité avec la mairie, de retirer les 4500 tonnes qu'elle avait déposées ! Un aveu silencieux du caractère illégal de ces pratiques. Pendant ce temps le Symeed, lui, projette de publier une plaquette de promotion de ces mâchefers, pour des usages autoroutiers. On y évite bien de détailler le risque de pollutions des eaux qu'une mauvaise mise en œuvre pourrait entrainer et on se retranche derrière une réglementation que personne n'a les moyens de vérifier réellement... à part les quelques empêcheurs de polluer en rond. AC

## 29 - Travaux de contournement de l'Ildut, sans rancune

Lors de la décision de la CCPI et de la mairie de St Renan de réaliser des travaux pour mettre fin à la traversée de l'étang de la Comiren par l'Aber Ildut, Bretagne Vivante et Eau & Rivières s'étaient prononcées contre. Non pas qu'écologiquement la situation était idéale, puisque ces étangs sont le produit d'exploitation d'anciennes carrières d'étain et que la logique aurait voulu que la rivière contourne l'excavation, préservant ainsi la continuité écologique et limitant le réchauffement de l'eau. Mais le coût de ces travaux nous paraissait démesuré au regard du résultat qui visait plus à satisfaire quelques riverains, craignant la disparition de leur étang par un processus naturel d'envasement et d'atterrissement. Aujourd'hui la messe est dite et le nouveau cours d'eau a été inauguré, il s'agit là malgré tout d'une prouesse en génie écologique dont les adhérents observeront l'évolution avec intérêt. AC

© Arnaud Clugery

L'ABER ILDUT (À GAUCHE) DANS SON NOUVEAU LIT AVEC MÉANDRES ET DÉFLECTEURS POUR FAIRE VRAI. ON ATTEND LES RÉSULTATS DES PREMIÈRES PÊCHES DU SUIVI...

## 29 - 1re réunion du Peuple de l'eau Aulne

Fin novembre Eau & Rivières organisait pour la première fois des rencontres inter-associatives pour parler du projet de SAGE du vaste bassin-versant de l'Aulne. 12 personnes avaient donc fait le déplacement dont deux représentants de Bretagne vivante et une de l'association Vivre dans les Monts d'Arrée. Pour l'occasion, Jacques Primet qui représente les associations à la CLE avait demandé à Xavier Badé de l'établissement public porteur du Sage, l'EPAGA, de bien vouloir présenter les projets de PAGD et de règlement qui seront soumis à enquête publique dans le courant du mois de

**Symeed**
Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets dans le Finistère

**SCI**
Société civile immobilière

**CCPI**
Communauté de communes du Pays d'Iroise

**SAGE**
schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**CLE**
commission locale de l'eau

**PAGD**
plan d'aménagement de gestion durable

février sans doute. Ces deux documents ont été passés en revue, le manque d'ambition dans les objectifs et les moyens de réduire les pollutions agricoles azotées ont à nouveau été soulignés par les participants. Cela n'a pas empêché de souligner la nécessité d'aller jusqu'au bout des nombreuses actions pertinentes, et notamment la poursuite de l'expérimentation d'ouverture alternée des écluses pour faciliter la migration des poissons. AC

## 29 - Plouhinec : Opération Biodiversité !

Abaoe eo bet paket ar banniel glas e miz Even paseet ha kroget renevezi meilh Dreouzien, e vez laket pouezh evit kizidikaat tud Ploeneg d'ar vevliesseurted. Dour ha Stêrioù Breizh, da heul ar gumun hag ar c'huzul departamant a oa ivez war an dachenn. Setu eo bet dizoloet bed an dimezelled gant baleerien ar vinojenn aod traezh Mesperleug, dre an diskouezadeg er-maez ar gevredigezh, e-pad mizioù Here ha Du. Goude kreisteiz eo bet digoret an diskouezadeg dirak an holl hag un natur a-vale en deus lakaet asambles tout an dud, dilennidi ha kazetennerien. Kendalc'het eo bet er skol gant kalz stalioù (dizoloin preñved dimezelled, klask roudoù ha tresoù, sevel lochoù amprevaned), tro-dro meilh Dreouzien. AB/AKC

*Retrouvez cette brève en français sur* www.eau-et-rivieres.asso.fr

## 29 - Lutte contre les inondations... et le bocage !

Carton jaune pour le président Cadiou du Sage Odet. S'appuyant sur une étude dont le modèle mathématique ne fait que régurgiter un résultat très dépendant des informations entrantes, il a organisé une communication pour promouvoir la solution de construction de huit ralentisseurs sous forme de barrages de 4 à 6 m de haut. Malheureusement celle-ci avait pour corolaire de discréditer le rôle du bocage « Les talus n'ont pas d'incidences sur les grosses crues, même s'ils ont bien d'autres qualités environnementales », « Il n'y a donc aucun rôle de l'agriculture dans les inondations à Quimper. Elles sont le fait de conditions météo exceptionnelles et du milieu naturel et ont toujours existé » pouvait-on lire dans la presse locale. La Chambre d'agriculture s'est dite satisfaite de cette nouvelle approche... Un discours à faire ronronner les tronçonneuses et frissonner les tractopelles. AC

© André Perron

TYPE DE CULTURE, CHOIX DU SENS DU TRAVAIL DU SOL, TASSEMENT PAR LE MACHINISME, BAISSE DE LA TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE DES SOLS,... LES MILITANTS D'EAU & RIVIÈRES ONT UN PEU DE MAL À DIGÉRER LE TACLE PAR DERRIÈRE DU PRÉSIDENT DU SAGE

## 35 - MCE New look

Depuis le 18 novembre dernier, les associations de la Maison de la consommation et de l'environnement ont réintégré les locaux du 48 boulevard Magenta, dans le centre de Rennes, pas loin de la gare. L'inauguration a été l'occasion de reprendre contact avec les adhérents et de faire découvrir l'association aux nouveaux.

A nous d'apprivoiser ces nouveaux bâtiments rénovés et/ou construits suivant les technologies les plus innovantes, dans lesquels Eau & Rivières dispose d'une belle salle claire au 3e étage. Encore quelques petits réglages et tout sera parfait ! DH

© Michel Riou

DES NOUVEAUX LOCAUX MODERNES ET FONCTIONNELS POUR EAU & RIVIÈRES ET LES ASSOCIATIONS DE LA MCE.

## 35 - Palmer en Bretagne

Il eut été incompréhensible à chacun que Pétillon, natif de Lesneven fasse enquêter l'inénarrable PALMER au contact des éleveurs de porcs et des algues vertes et qu'ERB ne l'invite pas.

Sous le titre de « La BD peut-elle changer le monde ? » le créateur du loufoque Palmer, devenu célébrissime depuis « l'Enquête corse », a débattu, le 11 octobre de la BD, de la situation environnementale de sa région natale et répondu longuement à toutes les questions que le public a bien voulu lui poser.

Chacun connaît le dessinateur du Canard Enchaîné et l'auteur de BD. L'homme s'est montré à la hauteur du caricaturiste, drôle, humaniste et chacun est reparti avec une dédicace personnalisée et le souvenir d'avoir passé une grande soirée chaleureuse et fraternelle.

Avant de partir vers Brest, où se tenait la même soirée quelques jours plus tard, il a conclu en promettant une possible suite à son enquête en Bretagne donc à un autre rendez-vous avec Eau & Rivières. JFP

dessin Pétillon

L'AUTEUR S'EST PRÊTÉ AVEC BEAUCOUP DE DISPONIBILITÉ AU JEU DES DÉDICACES, LA PREUVE !

## 44 - Un petit tour en Loire Atlantique

Lors de Bio automnales (une première) le 5 octobre le groupement des agriculteurs bio 44 a souhaité organiser un débat sur l'eau lors de sa journée portes ouvertes à St Marc du désert dans le cadre d'une journée portes ouvertes à la ferme

Le temps était au beau fixe, le stand Eau & Rivières avait fière allure et le marché bio faisait recette. Pourtant, en fin d'après-midi plus de 70 personnes

prirent place pour débattre des problèmes de l'eau sur leur territoire.

Quant à la table ronde (syndicat d'eau, Générations futures, Benoît Biteau vice président du Conseil régional Poitou-Charente), elle mit en lumière tous les coûts et les dégâts environnementaux de l'agriculture productiviste et la possibilité d'une autre agriculture tout à fois rentable et respectueuse de son environnement.

Et comme le fit remarquer l'intervenant d'Eau & Rivières : « Malgré l'opiniâtreté de certains la Loire Atlantique ne fait toujours pas partie de la Bretagne, et pourtant au fil des ans, en matière de pollution par les nitrates, par le phosphore, par les matières organiques, les pesticides sans oublier les algues vertes, la Loire Atlantique, est de plus en plus bretonne ». JFP

## 56 – Compostage et jardinage au naturel

Eau & Rivières de Bretagne associée à la Ligue de l'enseignement 56, propose cette année de nouvelles séances d'éducation à l'environnement dans le cadre du nouveau programme de sensibilisation de Lorient Agglomération sur la réduction des déchets. Les deux séances d'animation autour du compostage et du jardinage au naturel sont ouvertes aux enseignants de cycle 2 et 3 qui le souhaitent. Au total, 12 classes des écoles primaires du territoire peuvent s'inscrire. En fonction du projet de classe, les thématiques du compostage, de la petite faune du sol, du paillage, des auxiliaires du jardin seront abordées. A travers des approches ludiques, sensorielles et scientifiques, petits et grands découvriront qu'il est possible de réduire ses déchets et de créer un petit coin de nature à l'école ! CR

© Céline Robert

ON APPREND PLEIN DE CHOSES EN JARDINANT !

## 56 – A la croisée des eaux était à Guidel

Les premières images sont déjà dans la boite. Souvenez-vous, en mars dernier, puis en juin, plusieurs événements déployés sur la commune de Clohars avaient pour but de parler de la Laïta. La même opération « On se mouille pour la Laïta » s'est reproduite fin novembre rive gauche à Guidel. L'idée était de mobiliser les réseaux informels pour découvrir ceux et celles qui ont fait et font encore l'identité de cet estuaire. Des points de vue filmés par des amateurs réunis dans un club (éphémère) de reporters, pour construire un bout de film de 28 min qui met en valeur le sentiment d'appartenance à une rivière. Un morceau de paysage fragile et toujours en mouvement qui croise et recroise la vie de ses habitants. Après l'estuaire, l'année 2014 sera consacrée à l'Ellé, un autre morceau de ce bassin-versant atypique car étalé sur 3 départements et portant 3 noms différents, l'Ellé-Isole-Laïta. De Arzano à Plouray rejoignez l'aventure. AC

https://www.facebook.com/pages/Oukonsmouille/495669717165818

## 56 – Maurice Brulé n'est plus depuis la mi-octobre 2013

Il fut conseiller agricole à la Chambre d'Agriculture du Morbihan. Dès les années 70, il s'inquiétait des incidences sur la qualité de l'eau, dans cette région où l'on construisait force poulaillers et porcheries sans trop se soucier des effluents. Il était aussi militant au CCFD dont le thème d'action était «L'Eau c'est la vie». Il rencontre Jean-Claude Pierre, adhère à Eau et Rivières, et, en partenariat avec le CCFD et les pêcheurs, participe durant plusieurs années à l'organisation des chantiers de nettoyage de la Claie. Récemment, Maurice avait participé à l'organisation du chantier départemental de nettoyage avec la Fédération des pêcheurs sur la Claie du 7 septembre à Bignan. On peut dire que Maurice est mort au combat pour l'eau de nos rivières. A Monique son épouse et à ses enfants nos condoléances et notre affection. ELB et MLM

**CCFD**
Comité catholique contre la faim et pour le développement

## 56 – Faut-il un port à sec dans le Golfe du Morbihan ?

La question est posée de façon pressante par la puissante Société Publique Locale des ports du Morbihan, ex-SAGEMOR, émanation du Conseil Général présidée par F.Goulard. Le site d'un ex-chantier naval situé à Baden au lieu dit Penmern, sur le petit estuaire de Pomper, est convoité par la SPL pour établir un port à sec de 200 bateaux à moteur. L'exigüité de l'endroit mais aussi de nombreux arguments environnementaux (Natura 2000, espace remarquable, pollution) s'opposent à ce choix. Le SMVM, qui date de 2006, présente des exigences élevées pour accepter un port à sec. Mais il y a eu une confusion étrange de textes. Dix associations groupées, dont Eau & Rivières, doutent de la pertinence d'un port à sec dans ce Golfe si fragile et si fréquenté, où les bateaux à moteur sont déjà deux fois plus nombreux que les voiliers. La question est brûlante. Une étude approfondie conforme au SMVM est promise par le préfet. HG

**SMVM**
Schéma de mise en valeur de la mer

## La hulotte fête son 100e numéro

Dans quel endroit extraordinaire le martinet va-t-il dormir le soir ? Combien de temps dure le service militaire des abeilles ? Pourquoi la couleuvre à collier s'intéresse tant aux tas de fumier ? Depuis sa première enquête sur le verdier en 1972 jusqu'au tout dernier sujet en date sur le plus petit mammifère du monde, le reporter Adrien Desfossés parcourt les prés et les bois pour répondre à ces questions et bien d'autres en dénichant les infos les plus croustillantes sur les plantes et les animaux de nos régions.

42 ans que cet «irrégulomadaire» tiré à 160 000 exemplaires vulgarise et amuse mais jamais au détriment de la rigueur scientifique. La Hulotte publie son 100e numéro et en profite pour rééditer ses cinq premiers numéros dans le format original, le tout dans un superbe coffre. Bon anniversaire au journal le plus lu dans les terriers !

**40 pages, 15 x 22 cm**
**Diffusé uniquement sur abonnement**
**http://lahulotte.fr**

## Mémoire d'une mâchoire dentée, une vie de libellule

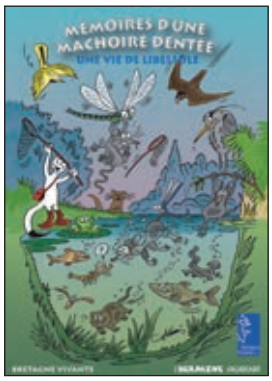


«C'est près de ce ruisseau que vivait monsieur Cordue, le plus beau des cordulégastres annelés du vallon !» Ainsi commence l'histoire que nous raconte Annie Cordue en feuilletant son album photo... Accouplement, ponte, mues, respiration, prédation, métamorphose, ... tout y passe, et en images s'il vous plait ! Un complément idéal au numéro précédent et son guide du petit odonatologue.

Comme toujours, avec l'Hermine vagabonde, la revue juniors de Bretagne Vivante, c'est d'un grand sérieux scientifique, c'est illustré, c'est coloré, et c'est rigolo ! Pour tous les petits curieux de nature, les fouilleurs de buissons, les fouineurs passionnés, constructeurs de cabanes et explorateurs de sous-bois, âgés de 8 à 12 ans et pourquoi pas aussi pour les plus grands...

**Disponible sur abonnement ou au numéro auprès de Bretagne Vivante**
**www.bretagne-vivante.org**

## Palmer en Bretagne

«Qu'est-ce qui pue comme ça ? C'est l'algue verte.» Dès la première case, le ton est donné ! Jack Palmer, le célèbre (et incompétent) détective né de l'imagination du dessinateur René Pétillon aura attendu le quinzième album pour pointer son nez, ou plutôt son chapeau, en Bretagne. Sortie le 13 septembre dernier, l'histoire fait de l'élevage industriel porcin et des algues vertes un élément essentiel du paysage. Et même si une erreur malencontreuse va le tenir éloigné durant une grande partie de l'histoire, Palmer verra presque tout de cette histoire abracadabrantesque entre meurtre mystérieux, dégradation de tableau, mauvais payeur et algues vertes.

Un bel enchaînement d'événements dans un désordre impeccable et un regard critique porté sur la région !

**De René Pétillon**
**Éditions Dargaud ;**
**56 pages ; 31,6 x 24 cm;**
**13,99 €**

## Plogoff

Après le choc pétrolier de 1973, la France passe au tout nucléaire. Plogoff est retenue pour l'établissement d'une centrale. De l'incompréhension des habitants naît la contestation puis la résistance. Ce n'est qu'en 1981 que le projet est stoppé par Mitterrand, comme promis durant sa campagne. À l'instar de Fukushima, la centrale de Plogoff devait se situer sur une faille sismique.

Préfacée par Nicole et Félix Le Garrec (Des Pierres contre des fusils), Delphine Le Lay et Alexis Horellou signent une BD en noir et blanc extrêmement réaliste, bien documentée, où la fiction n'a pas droit de cité. Après le film, les reportages télé, les livres, Plogoff a désormais sa BD ! Une bande dessinée engagée, le récit d'une part de l'histoire contemporaine de la Bretagne, racontée du côté des militants antinucléaires.

**De Delphine Le Lay (scénario) et Alexis Horellou (dessin)**
**Editions Delcourt collections Encrages ; 192 pages ; 23 x 17 cm ; 14,95 €**

Retrouvez cette rubrique sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

## Voltaire

Qu'on se le dise : la crise profonde que traverse l'agroalimentaire en Bretagne n'est pas due au surdimensionnement des abattoirs (Gad), ni à l'arrêt des aides publiques (Doux et Tilly), ni à la spéculation sur la transformation des matières premières (Saumon Harvest), ni à ceux, syndicats et coopératives, qui ont orchestré la concentration du hors sol sur 7% seulement de la surface du territoire national. Cette déconfiture ne doit rien non plus aux politiques, adeptes du « choc de simplification », qui ont fait sauter à tout va les plafonds (épandage, installations classées...)
Un grand économiste enquêteur, Thierry Merret, président de la FDSEA 29, vient enfin de découvrir les vrais coupables : « *les adeptes de la décroissance idéologique* » (sic) et « *les intégristes idéologiques* ». « *Les empêcheurs d'entreprendre ont pris le pouvoir et nos politiques leur obéissent...* » (O-F Finistère 27/08/13) Et l'agrobusiness de chanter avec son nouveau gavroche : « *Je suis tombé par terre, c'est la faute à Voltaire. Le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Rousseau* ».

## Bonnets

Leclerc Pont-Labbé offrait, le vendredi 15 novembre, 1.000 bonnets rouges, « *de fabrication française* », à partir de 50 € d'achat. Producteurs et grandes surfaces auraient-ils enfin pactisé sous ce même bonnet hérité de Sébastien Le Balp, le révolté de Kergloff ? Miracle ou confusion ?

## À chacun son boulot

« *Le monde agricole a donc encore beaucoup de travail de communication à faire envers l'Administration, les élus, les écologistes et le grand public, pour faire savoir ce que l'agriculture est capable de faire. C'est pourquoi la FNSEA et JA ont demandé, à la table-ronde sur l'éducation à l'environnement, à participer aux programmes consacrés au développement durable dans les écoles. « Il ne faut pas laisser les ONG le faire toutes seules, il faut associer les acteurs économiques pour expliquer dans les écoles ce qu'est le développement durable appliqué à une entreprise* », estime Christiane Lambert. La France Agricole 23/09/13)... Et pour prévenir les suicides des paysans (3e cause de mortalité en France agricole) il faudrait sans doute faire appel à ERB.

## Positivons

Fin juillet, un reporter du Télégramme (29/07/13) interviewe quelques habitués de la plage de Saint-Michel-en-Grève au sujet des algues vertes et du balai incessant des bulldozers, tracteurs et remorques de ramassage. Pour Alain « *on vient ici depuis trente ans. Et ce n'est pas près de changer* » Pour Francine « *les algues c'est bon pour la peau. Je marche dedans tous les jours* ». Le président de l'association des commerçants, pour contrer l'image négative (« *déplorable... mais on n'a pas le choix* »), s'emploie à organiser chaque dimanche concours de volley, foot, pétanque, châteaux de sable et pique-nique géant avec galettes saucisses. Pourquoi pas bientôt une course d'autruches ?

## Engagement

L'azote des fauches de bord de route (15 à 20 tonnes d'herbe à l'hectare) est susceptible d'être lessivé. « *Sur le bassin du Douron, il a été calculé que la récolte des fauches de bord de route représente 10 % de l'engagement de réduction du flux d'azote sur le bassin versant* », indique Anthony Gérard, du syndicat mixte du Trégor (Paysan Breton du 13/09/13)... alors que la machine aspirante à adapter au broyeur ne coûtera que 250 000 € à la commune. Un engagement de réduction qui ne coûtera pas trop cher aux agriculteurs ! Même pas le prix d'un portique écotaxe !

## Omelette

Il n'y a pas que le cochon qui trinque : depuis que la Commission européenne a autorisé l'Ukraine à exporter ses œufs en Europe (mars 2013), le cours de l'œuf produit en Bretagne a du mal à décoller. De belles omelettes en perspective sur les façades de préfectures. À part ça le modèle breton se porte comme un charme.

## Saumon

Saumon Chevance de Poullaouen, chez qui tout jeune Breton dynamique est allé un jour ou l'autre se présenter pour un petit boulot, va bientôt mettre la clef sous le fumoir. Le norvégien Marine Harvest, qui a racheté la boite en 2007 pour traiter son saumon, préfère aux Bretons les salariés Polonais à 6 € de l'heure. Délocalisation très réussie !

## Devin

Dès le 24 août, le Télégramme affichait à sa une, pour l'année 2013, un « *important reflux des algues vertes.* » Sachant qu'en général les algues vertes viennent taquiner les plages jusqu'en octobre, ce bilan de mi-saison, après une longue période sans pluies, ne serait-il pas un peu prématuré ? L'auteur de l'article irait-il, par hasard, chercher ses infos près de la directrice d'un service de la préfecture des Côtes d'Armor ?

# Finisterra

biocoop

## VOTRE NOUVEAU MAGASIN KERBIO À BREST

### VENEZ DECOUVRIR NOS NOUVEAUX UNIVERS

A 100 M
DU BD DE L'EUROPE

**BREST**
Kerbio Centre Ville
Kerbio Rive Droite
Kerbio Europe

**LESNEVEN**
Prim' Vert

**MORLAIX**
Coccinelle

**St RENAN**
Bio Abers

www.finisterra.fr

TEL. 02 29 00 33 33